ASSOCIATION SPG BIO FETIA

Rapport d'activité

2025



PRÉPARÉ ET PRÉSENTÉ PAR

Heiva FAATAUIRA, Tereva TEIHOARII, Vairea EBB, Mahealani RAVEA, Cécile DO HUU, Vaihaunui DOMINGO et Raimana MAGNES.

Table des matières

INTRODUCTION 3

1. ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 3

a. Le bureau directeur 3

b. Les assemblées générales 2025 5

2. LES SALARIES 6

a. L'équipe salariale 6

b. La formation des salariés 8

3. LES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION 8

a. Chiffres tous archipels confondus 8

b. Chiffres par archipel et groupe local 10

4. LES COMITES DE CERTIFICATION ET LES PRODUCTIONS CERTIFIEES 13

a. Chiffres tous archipels confondus 13

b. Chiffres par archipel et groupe local 15

5. LES VOLUMES DES PRODUCTIONS CERTIFIEES EN 2025 16

6. LES PROJETS 19

7. EVENEMENTS ET COMMUNICATION EN 2025 21

a. Les données générales des événements et communication 2025 21

b. Foire agricole de Raiatea 21

i) Introduction 21

ii) Détails de la logistique 21

iii) Déroulement 22

iv) Évaluation 23

c. Foire agricole de Tahiti (la zone bio) 23

i) Introduction 23

ii) Détails de la logistique 24

iii) Déroulement 24

iv) Évaluation 24

d. Autres évènements 25

e. La stratégie de communication 26

f. Bulletins de la CAPL de juin et décembre 2025 27

ANNEXES 31

Annexe 1 : Présentation détaillée des Groupes Locaux (GL) 31

Les Iles du Vent 31

Les Iles des Australes 34

Les Iles des Tuamotu 36

Les Iles Marquises 42

Annexe 2 : Productions certifiées « Bio Pasifika » et « Bio Pasifika en conversion » en 2025 46

INTRODUCTION

L'association SPG Bio Fetia

Créée en 2011 par un groupe d'agriculteurs et de consommateurs, l'association SPG Bio Fetia accompagne les producteurs et transformateurs polynésiens dans la certification de leurs produits biologiques selon la Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB). Son fonctionnement repose sur un Système Participatif de Garantie (SPG), un modèle de certification unique où agriculteurs bio, transformateurs, consommateurs et experts agricoles locaux participent activement au processus de labellisation — un gage de transparence, de confiance et de solidarité !

Le label Bio Pasifika : un levier pour le développement du bio en Polynésie

Grâce à l'agrément officiel obtenu en 2012 (arrêté n° 9356/MAE), le SPG Bio Fetia est reconnu comme organisme certificateur, garantissant que les exploitations et ateliers de transformation respectent les règles de la NOAB.
Ce label, créé en 2008 à l'échelle de l'Océanie, permet aux producteurs locaux de valoriser leurs engagements et d'offrir aux consommateurs des produits sains et respectueux de l'environnement.

1. ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

a. Le bureau directeur

De janvier au 26 avril 2025, le bureau directeur est composé des membres suivants :

- Présidente : François HENRY (productrice)
- Vice-président : Thierry LISON DE LOMA (producteur)
- Secrétaire : Claude JACQUES (consommateur)
- Secrétaire adjoint : Bruno ROZIER (consommateur)
- Trésorier : Marc FABRESSE (consommateur)
- Trésorière adjointe : Juliette LANGUILLE (consommatrice)
- Assesseur : Tiare LE LOCH (productrice)

Ce bureau a œuvré pendant plusieurs années ; les membres, ainsi que l'équipe salariale, les remercient pour leur dévouement. Il s'est réuni six fois, soit toutes les trois semaines. Ces réunions ont permis d'aborder des sujets relatifs au fonctionnement de l'association, au suivi des projets, notamment TAVIVAT, ainsi que des questions relatives aux ressources humaines et à la gestion de situations délicates ou conflictuelles.

Suite à l'Assemblée Générale du 26 avril, de nouveaux membres ont été élus parmi 11 candidatures. L'attribution des postes de ces nouveaux membres du bureau s'est faite lors d'une réunion de bureau le **2 mai 2025.**
Voici sa composition :

- Président : Thierry LISON DE LOMA (producteur)

- Vice-président : KENNY CHANE (producteur)
- Secrétaire : Romanella CONSTANT (productrice)
- Secrétaire adjoint : Claude JACQUES (consommateur)
- Trésorière : Amandine LAMBERT (transformatrice)
- Trésorier adjoint : Marc FABRESSE (consommateur)
- Assesseurs : Yancouba AIDARA (producteur) et Tiare LE LOCH (productrice)

Au 26 juin 2025, le président Thierry LISON DE LOMA et le trésorier adjoint Marc FABRESSE ont démissionné à la suite de conflits entre membres. Le 30 juin 2025, les membres du bureau restant se sont remaniés :

- Président : Kenny CHANE
- Vice-présidente : Tiare LELOCH
- Secrétaire : Romanella CONSTANT
- Secrétaire-adjoint : Claude JACQUES
- Trésorière : Amandine LAMBERT
- Assesseur 1 : Yancouba AIDARA

Plusieurs réunions du bureau, ainsi que des rencontres avec les partenaires, ont été organisées afin de faire un point sur l'avancement des dossiers. Aucune transmission formelle n'a été effectuée entre l'ancien et le nouveau bureau. Ce dernier, confronté à certaines lacunes, a nécessité un temps d'adaptation avant de devenir pleinement opérationnel.
Une autre vague de démissions est survenue le 21 juillet : le président Kenny CHANE et la secrétaire Romanella CONSTANT ont quitté le bureau.

Un remaniement d'urgence du bureau a été réalisé avec les membres aux postes suivants :

- Président : Yancouba AIDARA
- Vice-présidente : Tiare LELOCH
- Secrétaire et Trésorière : Amandine LAMBERT
- Secrétaire-adjoint : Claude JACQUES

Dans une volonté de renforcer le bureau, les postes vacants ont été pourvus lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire le 16 septembre 2025. Les postes définitifs ont été attribués lors d'une réunion bureau tenue le **17 septembre 2026**.

Voici sa composition :

- Président : Yancouba AIDARA (producteur)
- Vice-président : Jean-Baptiste TAVANAE (producteur)
- Secrétaire : Claude JACQUES (consommateur)
- Secrétaire adjointe : Bélinda TERAKAUHAU (productrice)
- Trésorière : Amandine LAMBERT (transformatrice)

- Trésorière adjointe : Tiare LELOCH (productrice)
- Assesseurs : Yann BUCHON (consommateur) et Laurent MASSERON (producteur)

Ce bureau s'est réuni 10 fois au total depuis son élection.

b. Les assemblées générales 2025

En 2025, **quatre assemblées générales** ont été organisées : l'AG1, l'AG2, l'AGE et l'AGEE.

La première assemblée générale (AG1) s'est tenue le **21 janvier 2025**, dans la salle annexe de la DAG à Pirae, en visioconférence. À cette occasion, **65 adhérents**, présents ou représentés, ont pu participer aux votes des délibérations. Cette participation a été rendue possible grâce aux votes recueillis en amont lors des « mini-AG » organisées au sein de chaque GL, permettant ainsi à chaque adhérent de faire entendre sa voix.

L'ordre du jour était le suivant :

- Association SPG BIO FETIA : contexte, chiffres provisoires de 2024, calendrier prévisionnel de l'association.
- Approbation du budget prévisionnel 2025
- Validation de la demande de subvention de fonctionnement 2025
- Validation de la demande d'autorisation de découvert ou de prêt
- Organisation de la mise en avant de la filière bio à la foire agricole 2025
- Temps d'échanges

Une deuxième assemblée générale s'est tenue le 26 avril 2025, au motu Ovini de Papearii. À cette occasion, **111 adhérents**, présents ou représentés et disposant du droit de vote, ont participé à la session, avec pour ordre du jour :

- Approbation du bilan moral
- Approbation du rapport d'activité
- Approbation du rapport financier
- Les autres sujets soumis à l'avis des adhérents (formation à l'audit obligatoire, réalisation des audits par deux producteurs et un animateur, sous dérogation des membres du bureau, dans les îles éloignées et la modification de la durée de validité d'un audit à 6 mois)
- La réélection des membres du bureau.

Le renouvellement de la grande partie des membres du bureau s'est effectué lors de cette AG2.

Sur **11 candidats** souhaitant intégrer le bureau, seuls **7** postes étaient attribuables. Le vice-président (Thierry LISON DE LOMA) ne pouvant pas être remplacé dans le même temps que la présidente (Françoise HENRY) conformément aux statuts de l'association.

Une assemblée générale extraordinaire (AGE) a été convoquée le **30 août 2025,** avec comme ordre du jour:

- Point sur la situation de l'association
- Présentation du budget d'investissement

- Présentation de la demande de subvention TAVIVAT (2025-2026)
- Groupe de travail sur la modification des statuts
- Présentation des candidatures au bureau
- Questions diverses

Mais le quorum n'ayant pas été atteint, conformément aux statuts de l'association, les votes et l'adoption des résolutions inscrites à l'ordre du jour n'ont pas pu avoir lieu. Néanmoins, l'assemblée a été maintenue à titre informatif. Elle a permis de présenter aux adhérents présents la situation actuelle de l'association ainsi que les points relatifs au fonctionnement du bureau, dans un esprit de transparence et de dialogue.

Le **16 septembre 2025**, une seconde assemblée générale extraordinaire (AGEE) s'est déroulée avec le même ordre du jour que la précédente. Conformément aux statuts (article 13), si, lors de cette seconde convocation, le quorum n'est toujours pas atteint, les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont alors adoptées d'office.

2. LES SALARIES

a. L'équipe salariale

L'année 2025 a été marquée par plusieurs mouvements au sein de l'équipe salariée (Tableau 1), notamment en raison de changements de personnel. Le départ de la directrice Clémentine BERTRAND, ponctué par ses congés ainsi que par plusieurs arrêts maladie successifs jusqu'à la fin de son contrat, a entraîné une réorganisation interne.

Depuis l'assemblée générale d'avril, Heiva FAATAUIRA a assuré la direction par intérim dans un contexte de transition rapide. Cette prise de fonction s'est faite sans véritable période de passation, ce qui a complexifié la continuité des dossiers et l'organisation interne. Par ailleurs, cette nouvelle responsabilité l'a contrainte à suspendre ses missions d'animatrice. En conséquence, elle n'a pas pu assurer le renouvellement et le suivi de ses groupes locaux à temps, ni poursuivre pleinement l'ensemble de ses missions initiales.

Dans le cadre du renforcement de l'équipe, l'association a procédé au recrutement, pour un début de poste en novembre, d'un nouvel animateur, Vaihaunui DOMINGO, dédié au programme TAVIVAT (Transition agroécologique vivrière et d'agro-transformation) et d'une assistante en communication, Cécile DO HUU afin d'assurer le remplacement de Vairea EBB, partie en congé maternité depuis le mois de décembre, pour une durée de six mois.
Le nouvel animateur TAVIVAT a bénéficié d'un accompagnement et d'une formation assurés par Mahealani RAVEA, afin de garantir une prise de poste progressive et une continuité des actions sur le terrain.

En fin d'année, au mois de décembre, des entretiens de recrutement ont été organisés pour le poste de direction. Ce poste prendra ses fonctions au début de l'année 2026. Une période de passation sera assurée par Heiva FAATAUIRA et le bureau afin de garantir une transition structurée et la continuité des dossiers en cours.

L'équipe est toujours répartie entre deux sites : celui de Pirae à Tahiti et celui d'Uturoa à Raiatea.
Les deux salariés de Raiatea ont enfin pu emménager dans le nouveau local de la CAPL de Raiatea au mois de Juin 2025 après presque 2 ans de télétravail.

Au 31 décembre 2025, l'équipe salariale est composée d'une directrice par intérim, 3 animateurs, d'une chargée de communication et d'une assistante en communication.



Schéma 1 : Présentation de l'équipe salariée en 2025

	Nom	Prénom	Poste	Contrat	Date d'embauche	Ancienneté au 31/12/2025
1	BERTRAND	Clémentine	Directrice	CDD	13/05/2024	1 an et 6 mois Départ fin novembre 2025
2	EBB	Vairea	Chargée de communication	CDI	02/11/2021	4 ans et 3 mois
3	FAATAUIRA	Heiva	Animatrice IDV, Australes et Tuamotu puis directrice par intérim	CDI	02/06/2014	11 ans et 6 mois
4	RAVEA	Mahealani	Animatrice Marquises, IDV et Tuamotu	CDD	02/12/2024	1 an
5	TEIHOARII	Tereva	Animateur ISLV	CDI	19/04/2021	4 ans et 9 mois
6	DOMINGO	Vaihaunui	Animateur TAVIVAT	CDD	02/11/2025	2 mois
7	DO HUU	Cécile	Assistante en communication	CDD	02/11/2025	2 mois
8	MACY	Maite	Assistante administrative	STIH	02/06/2024	1 an Non reconduite de son contrat STIH Départ en juin 2025

Tableau 1 : Mouvement au sein de l'équipe salariale en 2025

b. La formation des salariés

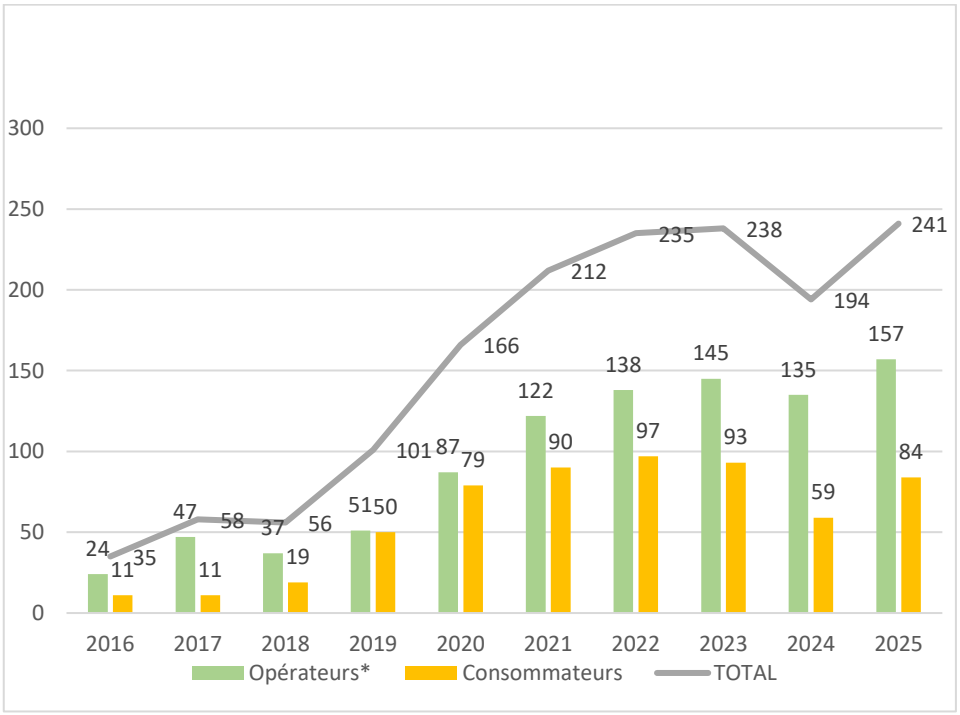
En 2025, les salariés ont pu participer lorsque le temps leur permettait aux formations suivantes :

Formation	Salariés concernés	Date et durée	Organisateur	Formateur
Le leadership	Clémentine, Tereva, Heiva, Vairea et Mahealani	05/02/2025, 5h	Membre du bureau	Thierry LISON DE LOMA
Les bonnes pratiques d'hygiène	Heiva, Tereva, Mahealani	15/09/2025, 1 journée	Institut de la qualité QHSE et RSE	Patrick LARGET

Tableau 2 : Présentation des formations suivies par l'équipe salariée en 2025

3. LES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

a. Chiffres tous archipels confondus



Au 31 décembre 2025, l'association compte
241 adhérents repartis en :
- **157 opérateurs* (dont 200** taroculteurs regroupés sur 8 périmètres à Rurutu**)**
- **84 consommateurs**

Au total en 2025, parmi les 157 opérateurs, **115 opérateurs sont certifiés Bio Pasifika ou en conversion ! (**dont **200** taroculteurs de Rurutu**)**

*opérateur : un opérateur est un agriculteur, transformateur ou une association qui a participé à l'activité du SPG dans l'année et qui demande la garantie.

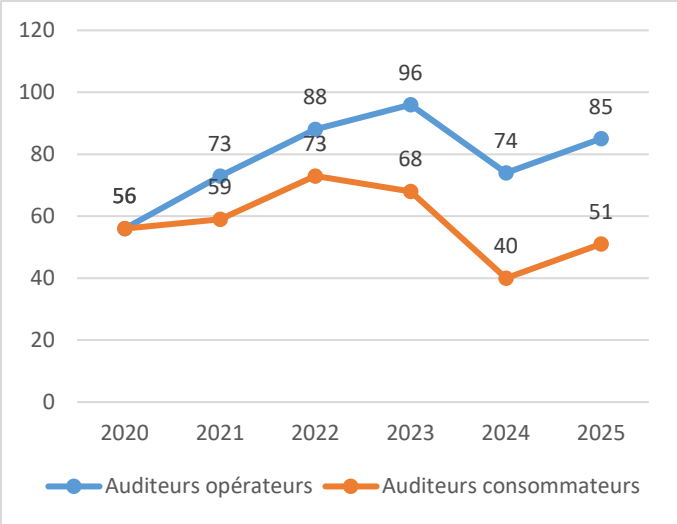
Figure 1 : Evolution du nombre d'adhérents de 2016 à 2025

Le bilan 2025 est très satisfaisant, malgré l'instabilité et les 4 assemblées générales qui ont entraîné de nombreux conflits et retards. Le développement du SPG se poursuit sur l'ensemble du territoire, et de nombreux ateliers de production obtiennent leur certification, témoignant d'un engagement croissant en faveur d'une agriculture durable.

Certains défis persistent, notamment pour mobiliser durablement les consommateurs, car la participation aux audits et réunions, souvent programmés en journée, peut être difficile pour

les actifs. L'embauche de l'animatrice a renforcé la cohésion de certains groupes locaux. Par ailleurs, il reste important d'accompagner les producteurs qui peinent encore à valoriser pleinement le label ou qui trouvent certaines démarches exigeantes.

Il convient de noter que cette hausse des adhésions peut être liée à la volonté de participer au vote du nouveau bureau et de s'exprimer lors des assemblées générales.



En 2025, on recense 136 auditeurs, soit 56 % des adhérents. Dans certains groupes locaux, ce sont souvent les mêmes adhérents qui s'impliquent activement, et certains commencent à s'essouffler, soulignant ainsi la nécessité de former de nouveaux auditeurs.

De plus, à l'AG2 de 2025 les membres ont votés l'obligation des agriculteurs garantis non formés à l'audit à faire la formation pour ensuite à leur tour être auditeur pour les autres exploitations.

Figure 2 : Evolution du nombre d'auditeurs de 2020 à 2025

En 2025, dix formations à l'audit ont été dispensées :

- 3 à Raiatea (19 février ; 1er juillet ; 29 novembre) – 25 personnes formées
- 4 à Tahiti (8 février ; 17 mai ; 9 août ; 20 novembre) – 48 personnes formées
- Taha'a (27 mai) – 4 personnes formées
- Ua Huka (22 mai) – 8 personnes formées
- Fakarava (18 novembre) – 8 personnes formées

Soit un total de 93 personnes formées.

L'obligation de suivre cette formation pour tous les producteurs garantis a permis de régulariser la situation de 30 % d'entre eux qui ne l'avaient pas encore suivie.

Les autres participants étaient soit de nouveaux membres n'ayant pas encore réalisé d'audit dans l'année, soit d'anciens membres venus actualiser leurs connaissances.

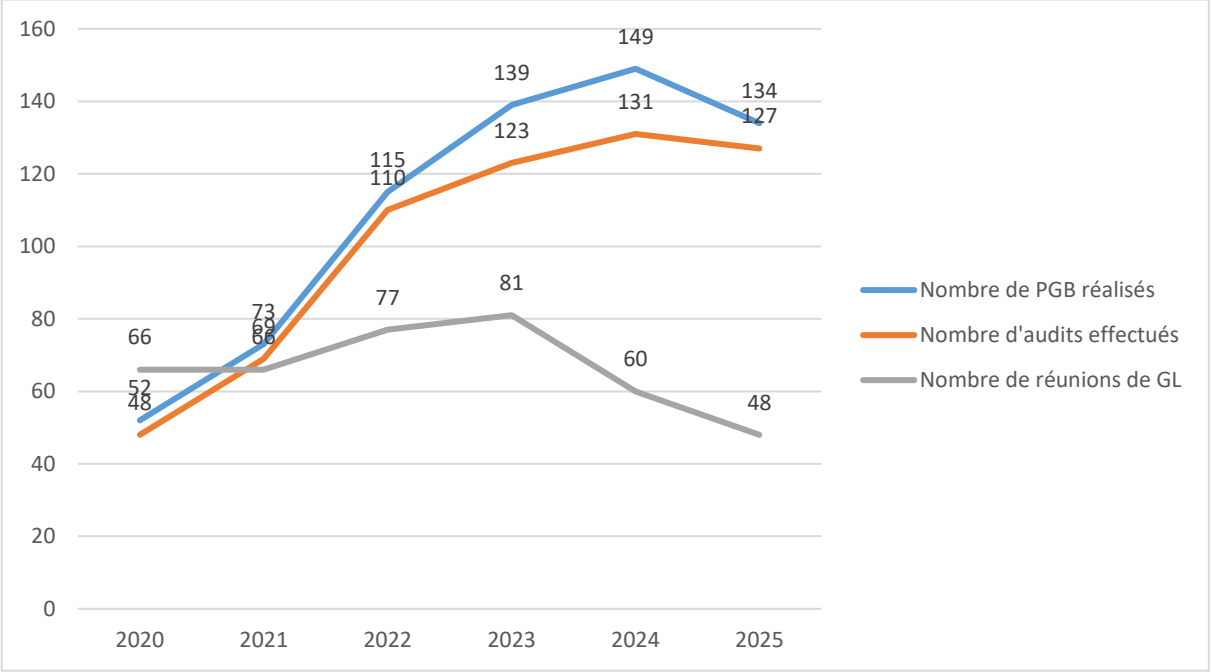


Figure 3 : Evolution de l'activité de l'association de 2020 à 2025

La baisse du nombre de PGB complétés et d'audits réalisés s'explique en grande partie par le départ de l'animatrice au profit du rôle de direction par interim, dans un contexte où l'équipe salariée était déjà en sous-effectif et en période de crise.

Malgré l'installation des domaines BIO tels que Boubée et Haamene dans les Îles Sous Le Vent, aucune augmentation des dossiers n'a été constatée : les agriculteurs concernés n'ont ni adhéré ni déposé de demande de garantie

Aux Marquises et dans les îles éloignées, une baisse de l'activité est constatée. La difficulté à valoriser les produits sous le label Bio Pasifika freine le développement de la filière dans cet archipel.

Enfin, aux Australes, l'activité reste stable et présente un fort potentiel, notamment sur l'île de Rimatara, qui a créé son groupe local cette année. Cependant, une crainte persiste parmi les producteurs quant à la lourdeur administrative et à l'engagement dans l'association, ce qui limite actuellement le développement de la filière dans cette région.

Enfin, le nombre de réunions a diminué en raison des conflits à gérer, de la priorité donnée au poste de direction et de l'enchaînement des assemblées générales au cours de l'année.

De manière générale, cette baisse dans les chiffres s'explique par le contexte de crise qu'a traversé l'association au cours de l'année 2025. Autant au niveau de la gouvernance de l'association que de la direction opérationnelle.

b. Chiffres par archipel et groupe local

Fin 2025, l'association intervient dans les 4 archipels.
Elle compte 15 groupes locaux actifs ; composé à minima de 3 producteurs et 2 consommateurs :

- 4 groupes locaux aux Iles du Vent (Papeete, Papara, Taravao et Moorea)
- 4 groupes locaux aux Iles Sous-le-Vent (Uturoa, Opoa, Taha'a, Huahine)
- 2 groupes locaux aux Marquises (Nuku Hiva, Ua Huka)
- 4 groupe local aux Tuamotu (Rangiroa, Hao, Arutua et Fakarava)
- 1 groupe local aux Australes (Tubuai)

Elle intervient sur d'autres territoires actifs mais où le nombre d'adhérents ne permet pas de constituer un groupe local : Bora-Bora, Hiva Oa, Ua Pou, Rurutu, Hao, Rimatara.

Un accompagnement des adhérents a été fait par les salariés du SPG Biofetia à travers leurs missions, aux dates suivantes

- Moorea (X6) : Toute l'année
- Taha'a (X12) : Toute l'année
- Huahine (X2) : du 29 au 31 janvier & du 5 au 6 novembre
- Rangiroa : du 22 au 26 janvier
- Nuku Hiva et Ua Pou: du 21 au 27 février
- Arutua : du 25 au 28 mars
- Nuku Hiva et Ua Huka : du 18 au 25 mai
- Tubuai : du 26 au 28 mai
- Rurutu (X2) : du 2 au 4 juin et du 31 octobre au 2 novembre
- Hiva Oa : du 16 au 19 octobre
- Rimatara : du 27 au 31 octobre
- Fakarava : du 17 au 19 novembre
- Raiatea : du 30 novembre au 3 décembre

En 2025, il y a eu la création de deux groupes locaux celui de Rimatara et celui de Fakarava.

Les adhérents sont toujours répartis inégalement dans les quatre archipels (Tableau 3) : en effet, l'archipel de la Société regroupe **77 % des adhérents** de l'association (Figure 4). Ces chiffres montrent que l'engagement se fait surtout sur les grandes îles développées et que les îles éloignés peine à évoluer.

	SOCIETE	TUAMOTU	MARQUISES	AUSTRALES
NB TOTAL D'ADHERENTS	192	16	22	18

Tableau 3 : Répartition du nombre d'adhérents par archipel

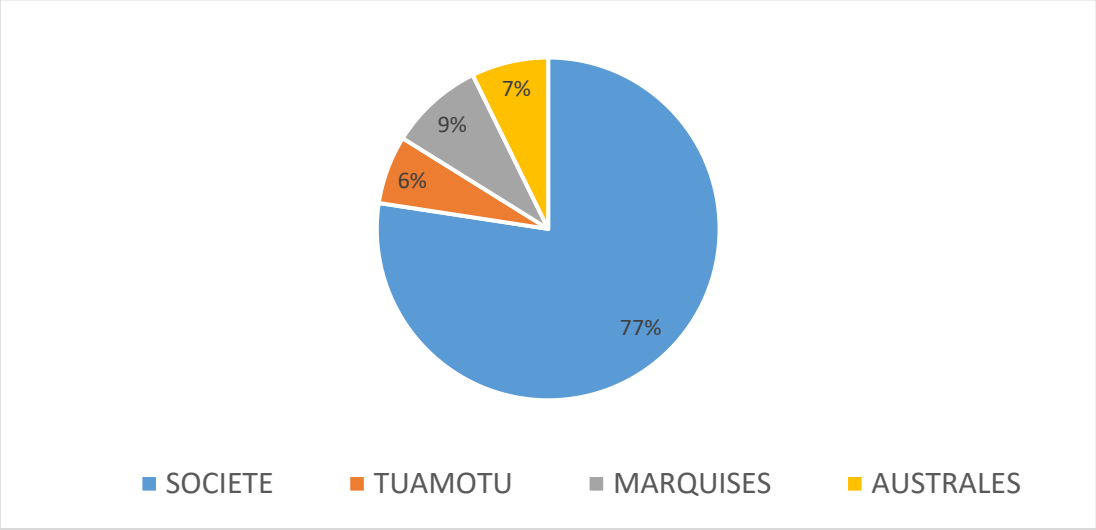


Figure 4 : Pourcentages des adhérents dans les archipels

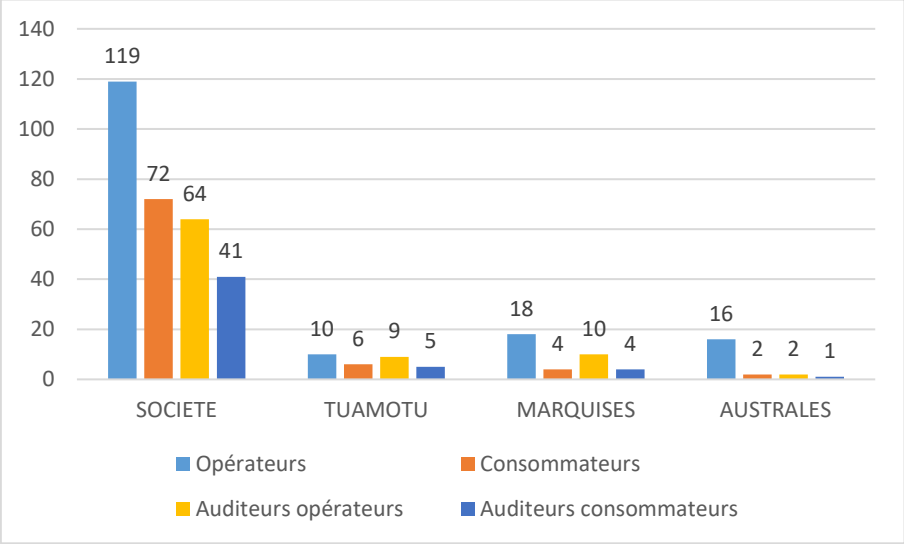


Figure 5 : Répartition des adhérents par statut dans les 4 archipels

La figure 5 ci-dessus met en évidence des écarts significatifs entre le nombre d'opérateurs et de consommateurs, en particulier dans les îles Tuamotu, Marquises et Australes. Cette disparité se reflète également dans la répartition des auditeurs (Figure 6). Face à ces constats, une réflexion pourrait être menée sur des moyens d'encourager l'implication des consommateurs et d'adapter le système d'audit dans les îles éloignées, afin de ne pas freiner les agriculteurs souhaitant travailler en bio.

À la dernière AG, afin de faciliter la labellisation, et en raison de l'absence de consommateurs dans les îles éloignées, l'AG a voté favorablement pour que les audits se fassent par une paire de producteurs.

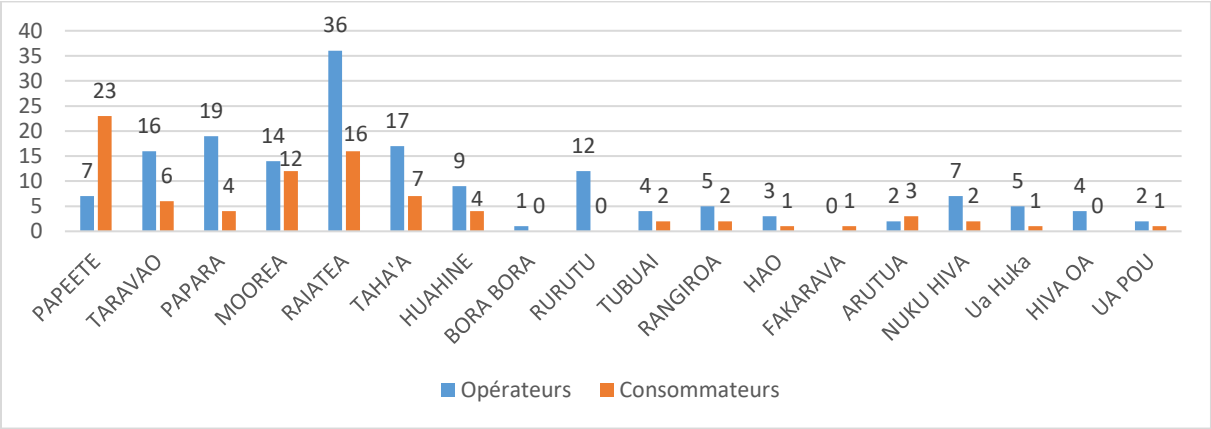


Figure 6 : Répartition des opérateurs et consommateurs dans les GL

Sur les 136 auditeurs de l'association, la majeure partie des membres se situe au sein de la Société, ce qui représente les groupes locaux actifs et engagés dans la démarche et qui prend de l'ampleur. Cet engouement pourrait s'expliquer par les circuits de commercialisation, une valorisation des produits bio et surtout une clientèle adaptée.

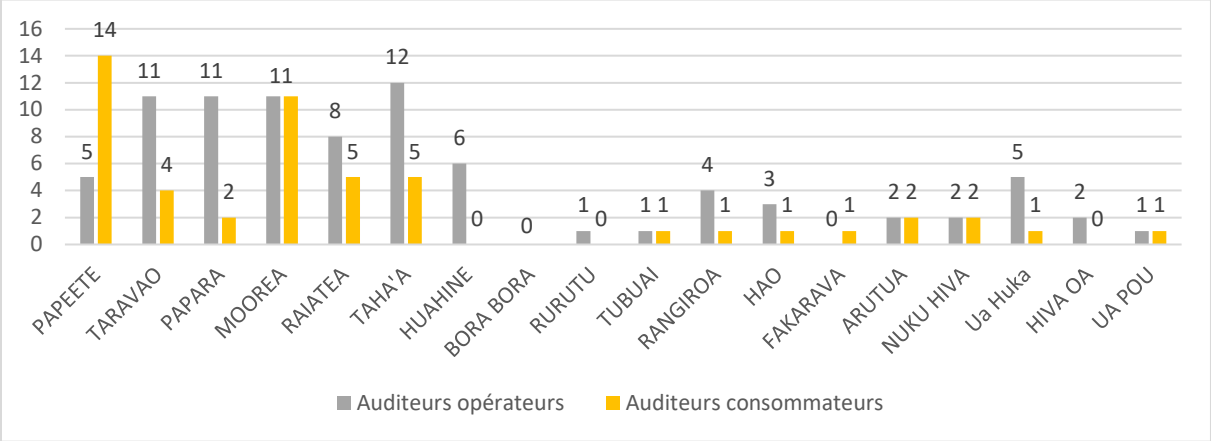


Figure 7 : Répartition des auditeurs dans les GL

4. LES COMITES DE CONFORMITE ET LES PRODUCTIONS CERTIFIEES

a. Chiffres tous archipels confondus

Le comité de conformité (CDC) est la dernière étape de la labellisation et l'entité décisionnelle attribuant les certifications. Il est composé d'un collège d'opérateurs (2 voix), d'un collège de consommateurs (2 voix) et d'un référent technique appartenant à organisme qualifié (DAG, CAPL, GDSA - 1 voix). Les membres sont choisis par tirage au sort parmi les personnes qualifiées.

En 2025, 114 dossiers ont été labellisés durant les 9 CDC organisés de février à novembre 2025. Le bilan est le suivant :

- **78** certifications ont été renouvelées ;
- **36** nouvelles certifications ont été attribuées ;

Le nombre de productions certifiées est en constante augmentation depuis 2019, avec une légère baisse cette année qui s'explique par le manque de dossiers renouvelés.

L'animatrice concernée a diminué sa charge de missions afin de prioriser son intérim au sein de la direction. En regardant dans le détail, on s'aperçoit que le nombre de nouvelles attributions a augmenté de 23 à 36 nouvelles garantis. Cette augmentation s'explique notamment par la transformation à la ferme des produits des agriculteurs. Ces derniers ont alors une garantie de l'atelier de production et une garantie de l'atelier de transformation.

A cela s'ajoutent 19 dossiers qui ont été prorogés pour diverses raisons (manque de mission dans les îles concernées, pas d'auditeurs, manque de temps de l'animatrice) et 10 dossiers qui n'ont pas été attribués directement pour des raisons de non-conformité ou car les membres du jury estimaient que davantage d'informations étaient nécessaires pour statuer sur le dossier.

Le nombre total de CDC est en augmentation cette année. En effet, afin d'assurer une qualité de traitement des dossiers, son nombre a été limité à 15 par comité. Le manque de temps et l'absence de référents de la DAG disponibles en fin d'année, n'a pas permis de réaliser le dernier comité de conformité. Au total, ce sont donc 9 CDC qui ont été organisées en 2025.

La recherche de membres du jury reste une tâche exigeante pour l'équipe salariale, qui peine à mobiliser des adhérents à la fois disponibles et suffisamment formés. Un travail sur 2026 doit être lancé afin d'impliquer les membres dans au moins un comité de conformité au cours de l'année et de faire tourner les membres du jury.

Au total, 143 dossiers ont été traités en CDC. Les surfaces totales certifiées des 114 productions (Annexe 2) représentent une surface totale de 546.33 ha.

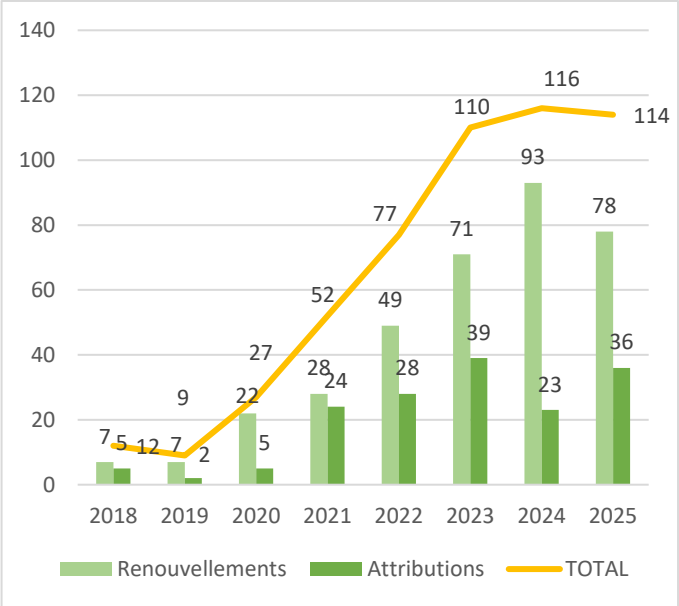


Figure 8: Evolution du nombre de productions certifiées Bio Pasifika ou en conversion de 2019 à 2025

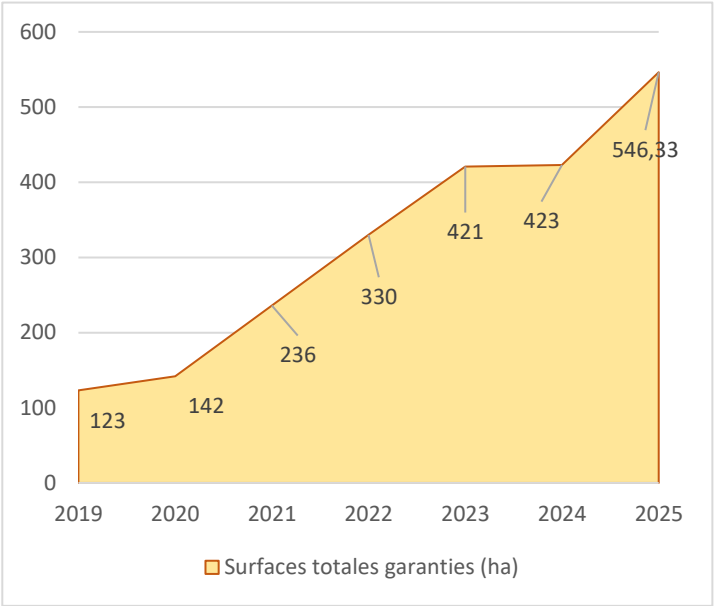


Figure 9: Evolution des surfaces totales certifiées (en ha) de 2019 à 2025

En 2025, la typologie des productions certifiées (Figure 10), est la suivante :

- **78** productions végétales,
- **6** productions animales (exclusivement de poules pondeuses),
- **5** exploitations apicoles,
- **25** ateliers de transformation : taro, tofu, vanille séchée, huile de coco, confiture, vesou etc.

L'activité principale de certification reste la production végétale. Les ateliers de transformation ont doublé : nombreux sont les producteurs qui transforment leurs produits afin d'obtenir une plus-value.

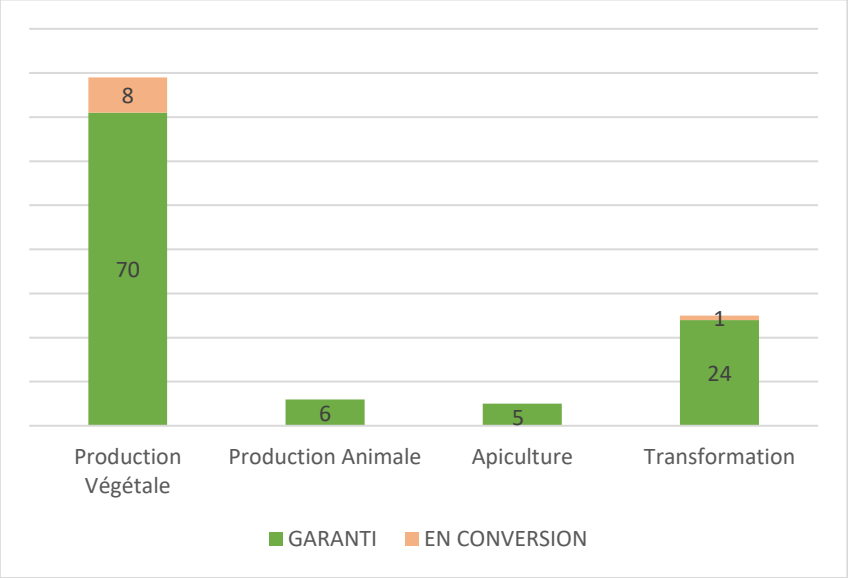


Figure 10 : Typologie des productions certifiées

b. Chiffres par archipel et groupe local

Le nombre de productions certifiées Bio-Pasifika et en conversion est proportionnel au nombre d'adhérents présents dans les archipels (Figures 11 et 12). En effet, le plus grand nombre de productions certifiées est situé dans l'archipel de la Société, avec **71** certifications (soit 63% des productions certifiés), les autres archipels ayant un nombre de production certifiées à peu près équivalent entre eux. Il est normal que sur les îles les plus peuplés, le nombre de « gros » exploitants est plus important. La clientèle y étant mathématiquement plus nombreuse, cela motive les producteurs qui savent qu'ils pourront valoriser leur production.

De manière générale, le nombre d'ateliers certifiés est stable (en particulier pour les Îles de la Société). On constate une légère augmentation aux Tuamotu grâce à la création du groupe local de Fakarava.

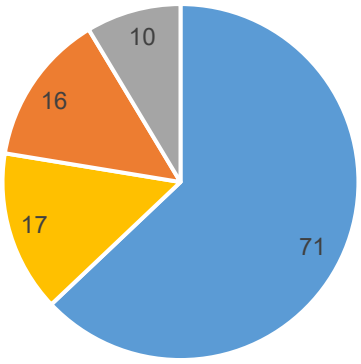


Figure 11 : Nombre de productions certifiées par archipel en 2025

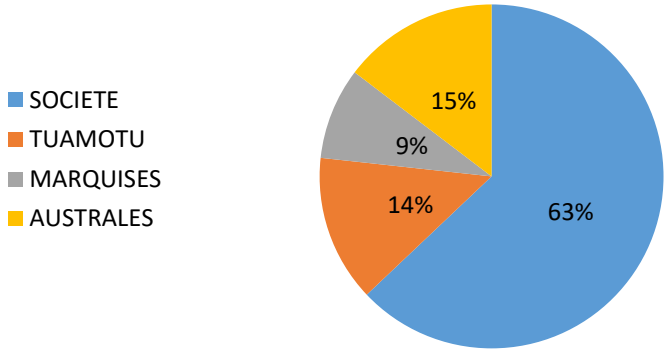


Figure 12 : Pourcentages de productions certifiées par archipel en 2025

5. LES VOLUMES DES PRODUCTIONS CERTIFIEES EN 2024

Chaque année les chiffres relatifs au volume de production sont collectés lors du renouvellement des garanties des opérateurs. À cette occasion, les producteurs sont tenus de communiquer les volumes de vente de leurs produits pour l'année écoulée (ce qui explique que les données présentées sont celles de l'année n-1).

Les agriculteurs fournissent sur une base déclarative, leurs volumes de production. Nous présentons les volumes de production de l'année 2024.

Concernant les volumes produits par type de culture, tous archipels confondus, la prédominance de la canne à sucre est évidente (Tableau 4 et Figure 13) ensuite suivent les fruits, le maraîchage et les tubercules.

Les Iles-du-Vent, où se situent la majorité des grandes exploitations certifiées, représentent les plus gros volumes de production totale. Pour les années à venir, les tubercules prendront une place plus importante grâce au projet TAVIVAT, qui visent à augmenter les volumes de production en vivrier.

	TOTAL
Maraîchage (en t)	71,902
Fruits – hors agrumes (en t)	59,060
Agrumes (en t)	43,924
Tubercules (en t)	47,201
Miel (en t)	9,016
Canne à sucre (en t)	133,340
Plantes aromatiques et médicinales (en t)	5,5255
Vanille (en t)	0,571
Produits transformés (en t)	7,663
Sous total production (en t)	**378,203**

	TOTAL
Coco (unitaire)	3 565
Œufs (unitaire)	642 765
Pains (unitaire)	13 900
Vésou (en litre)	60 000
Boite de fleurs (unitaire)	1690

Tableau 4 : Volumes totaux des productions certifiées par catégorie en 2024

Comme le montre la figure 13, la majeure partie de la production certifiée concerne la canne à sucre. Celle-ci représente en effet un volume important, notamment pour la production de vésou puis de rhum.

Le secteur maraîcher a connu une baisse significative en raison des conditions climatiques, mais il demeure néanmoins l'un des pôles majeurs de la production. Les fruits et les tubercules occupent également une place importante. Pour la période 2025–2030, le projet TAVIVAT devrait permettre d'augmenter les volumes produits.

En examinant plus en détail la répartition par archipel et par type de production, on constate que le maraîchage prédomine dans les Îles-du-Vent, à l'exception des productions suivantes :

- **Miel** : la production provient principalement des Marquises et des Tuamotu. Les autres archipels en produisent également, mais l'apicultrice des Marquises reste la plus grande productrice avec 6 tonnes.
- **Canne à sucre** : la quasi-totalité de la production est issue des Îles-Sous-le-Vent et des Marquises.
- **Œufs** : la production est assurée uniquement dans les Îles-du-Vent et les Tuamotu.
- **Vésou** : il est produit dans les Tuamotu.
- **Pain et boîtes de fleurs** : ces produits sont exclusivement fabriqués à Tahiti.

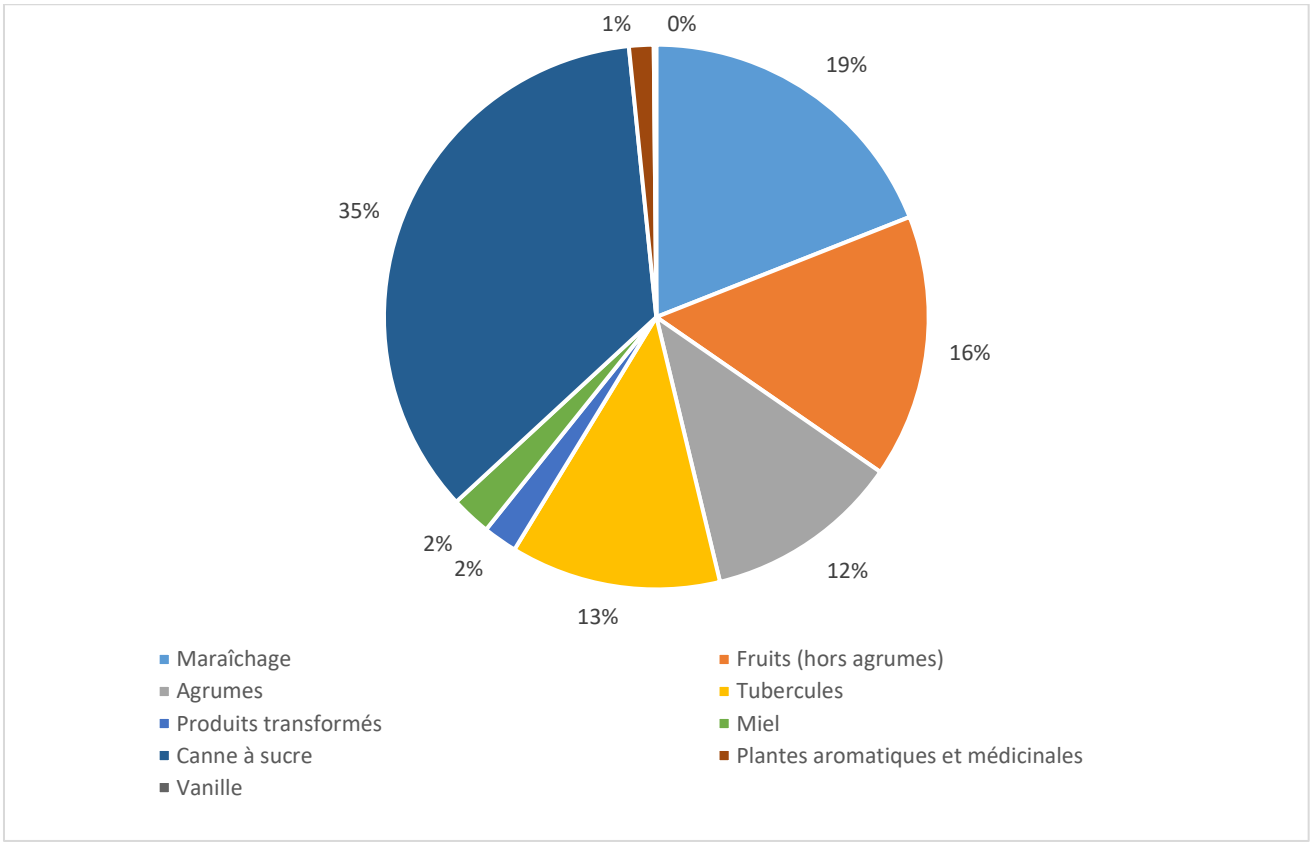


Figure 13 : Pourcentages des volumes totaux des productions certifiées par catégories (sauf œufs, vésou, pain et boite de fleurs) en 2024

	IDV	ISLV	Tuamotu	Marquises	Australes
Maraichage	47 388	21 033	200	2 583	698
Fruits (Hors agrumes)	32 643	20 984	320	2 623	2 490
Agrumes	36 970	1 877	20	4 537	520
Tubercules	13 178	3 464	50	109	30 400
Transfo	5 612	839	-	-	1 212
Miel	120	450	1 306	6 500	640
Canne a sucre	-	127 340	-	6 000	-
Plantes aromatiques et médicinales	4 689	509	100	228	-
Vanille	30	481	60	-	-
TOTAL	**140 630**	**176 977**	**2 056**	**22 580**	**35 960**

Tableau 5 : Volumes des productions certifiées par type de culture et archipel en 2024 (sauf œufs, vésou, pain et boite de fleurs)

	IDV	ISLV	Tuamotu	Marquises	Australes
Coco (unité)	2 265	1 300	-	-	-
Œufs (unité)	387 765		255 000		
Pains (unité)	13 900				
Vesou (litre)			60 000		
Boite de fleurs (unité)	1 690				

Tableau 6 : Volumes des productions d'œufs, vésou, pain et boite de fleurs certifiées par archipel en 2024

6. LES PROJETS

Projet TAVIVAT



Le projet TAVIVAT est porté par un consortium d'acteurs locaux (DAG, CAPL, SPCPF, CFPPA, etc.) et est financé par la Banque des Territoire via un appel à projets France 2030 (un plan d'investissement d'avenir de 54 milliards d'euros sur 5 ans, annoncé par le président de la République le 12 octobre 2021). Le projet proposé par le consortium polynésien est un démonstrateur territorial des transitions agricoles et alimentaires visant le **développement des productions et de la consommation vivrière traditionnelle de produits amylacés (Taro, Manioc, Uru, Bananes, Patates douces), sur la base de systèmes de production biologique ou agroécologique pour approvisionner des unités d'agro-transformation et fournir la restauration scolaire de 10 communes pilotes.** Le démonstrateur territorial vise l'intégration réussie de **25% de produits vivriers** dans la part des féculents.

Ce projet est découpé en deux phases :

Phase 1 de maturation : Cette phase, d'une durée d'un an, de décembre 2023 à décembre 2024 a permis de réaliser un diagnostic de la situation actuelle sur la production et la consommation actuelle des produits vivriers et préparer un plan d'action pour le démonstrateur dans les années à venir. Le SPG Bio Fetia est intervenu en partenariat avec la CAPL pour une action d'« Analyse de la typologie des exploitations agricoles vivrières en Polynésie Française ». Une enquête a été mise au point par un prestataire, l'Iram (Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement), en collaboration avec la CAPL et Bio Fetia. Les salariés de Bio Fetia et de la CAPL ont ensuite été formés avant d'aller sur le terrain à partir de février 2024, et mener les enquêtes auprès d'agriculteurs conventionnels et Bio. Lors de cette investigation, environ 500 producteurs ont été enquêtés (dont 130 enquêtes pour les animateurs du SPG) à travers les 10 communes pilotes. Les résultats montrent que **68 % des agriculteurs interrogés pratiquent une agriculture naturelle, et que, parmi eux, 47 % sont intéressés par des informations concernant le label Bio Pasifika.** Pour cette première phase, les financements ont été en partie perçus par le SPG en 2024 et le solde sera versé en 2025.

Au cours du second semestre 2024, le consortium a travaillé à la préparation de la seconde phase du projet. Le SPG a grandement contribuait à la préparation de la phase de réalisation afin de s'assurer que le bio était toujours au cœur des débats. À noter que certains membres

du bureau sont également membres du consortium de par leur activité professionnelle actuelle, ce qui a contribué à renforcer la dynamique en faveur du bio.

Phase 2 de réalisation : Cette phase d'une durée de 5 ans (2025-2030) permettrait de mettre en œuvre le plan d'action qui découle de la phase de maturation. Le dossier est en cours d'instruction par la banque des territoires, un oral de présentation du projet s'est tenu début février. Concernant le SPG, si le projet est retenu en phase de réalisation, il percevra une enveloppe financière pour réaliser les actions qu'il a proposées dans le plan d'action (Accompagnement administratif de nouveaux agriculteurs, communication sur le bio...). Si le résultat est favorable, ces crédits seront affectés fin 2025 ou début 2026.

Le SPG a déposé sa demande de subvention de 1 549 072 xpf pour l'embauche d'un technicien qui se chargera des missions suivantes :

- Assurer la sensibilisation et la formation des agriculteurs aux pratiques agricoles biologiques et durables.
- Accompagner et labelliser les nouveaux producteurs vivriers recensés lors de la phase de maturation.
- Participer à l'innovation des méthodes de culture et de gestion des ressources tout en améliorant la fertilité des sols.
- Diffuser les techniques existantes et innovantes liées aux cultures vivrières.
- Fournir l'appui et le suivi technique des projets des agriculteurs vivriers.
- Soutenir la commercialisation des produits vivriers.

Le lancement des réunions d'explication de la phase de réalisation de TAVIVAT avec tous les partenaires du consortium (DAG, CAPL, SPC-PF, CFPPA) s'est fait en partie de la même façon : présentation au Tavana du site pilote le matin, puis, l'après-midi, aux agriculteurs du secteur, avec visite des ateliers de transformation (s'il y en a) et des cuisines centrales.

Dates :
- Teva I Uta : 8 octobre
- Mahina : 9 octobre
- Bora-Bora : 13 octobre
- Raiatea : 14 octobre
- Taha'a : 16 octobre
- Ua Huka : 22 octobre
- Rimatara : 30 octobre
- Rurutu : 31 octobre et 1er novembre
- Huahine : 5 novembre





7. EVENEMENTS ET COMMUNICATION EN 2025

a. Les données générales des événements et communication 2025

	Partage	Posts	Story	Vidéos/Réels
Facebook	Non comptabilisé	101	4	14
Tik Tok (création 10/2024)	/	/	/	9

Tableau 7 : présentation des contenus publiés sur les réseaux sociaux de Bio Fetia en 2025

La page Facebook du SPG Bio Fetia est suivi par 8 500 personnes.

	Organisé par Bio Fetia	Invité
Nb d'évènements	3	4

Tableau 8 : présentation des évènements de Bio Fetia en 2025

Type de presse	Article/Journal télé	Reportage
Nb de contenus	11	3

Tableau 9 : présentation des contenus presse de Bio Fetia en 2025

b. Foire agricole de Raiatea

i) Introduction

La Foire agricole des Raromata'i (Matete Fenua no Raiatea) est un évènement organisé par la CAPL qui a eu lieu à la Place « Toa Huri Nihi » du **6 au 11 mai 2025**. Bio Fetia a participé à cet événement dans le but de :

- Faire connaître l'association et ses missions.
- Valoriser le label Bio Pasifika à travers la vente directe de produits certifiés.
- Soutenir la commercialisation des produits des agriculteurs et leur offrir une visibilité locale.

L'association ne prend aucune marge sur la commercialisation des produits de ses producteurs.



ii) Détails de la logistique

Il a été fait le choix d'un stand de vente de produits et plus seulement d'information comme l'année précédente.

À la demande des agriculteurs, et après validation par la direction et le président de l'association, **Bio Fetia a pris en charge les frais de location des deux stands, d'un montant total de 20 000 CFP**. Cette décision exceptionnelle a été motivée par l'observation, par plusieurs adhérents, d'une ligne budgétaire de 500 000 CFP prévue pour la Foire agricole de Tahiti. En temps normal, les frais de location sont répartis entre les agriculteurs participants. Pour cette édition du Matete Fenua no Raiatea, il a donc été décidé de soutenir financièrement les producteurs en assumant cette dépense.

Les 2 stands étaient rassemblés en 1 espace unique. Ils ont été tenus par 2 salariés de l'équipe Bio Fetia et des producteurs venus ponctuellement en renfort.





iii) Déroulement

Nombre de producteurs représentés : **8 de Raiatea et 1 de Taha'a pour un total de 9 producteurs.**

Amandine LAMBERT, Manutea LEROI, Adrien MONJOL-DELPHINE, Mathieu BOUCHER, Male TEIHOTAATA, Taoahere BROTHERS, Anne-Charlotte BRIGAUD, Cendrillon MANA et Felix ROCARD.

- **Produits proposés à la vente**

Produits bruts : fruits (dont ramboutans très appréciés), légumes, tubercules, coco à boire, miel.

Produits transformés certifiés : pains au levain naturel, vinaigre de banane, bananasco, bananes séchées.

Produits à base d'ingrédients certifiés (non labellisés) : fèves de cacao sucrées, tisanes de cacao, jacquier séché.

- **Chiffre d'affaires total : 205 400 CFP**

Date	06/05/25	07/05/25	08/05/25	09/05/25	10/05/25	11/05/25
Montant	64 750 cfp	65 900 cfp	44 650 cfp	23 700 cfp	18 200 cfp	19 600 cfp

Tableau 10 : présentation du chiffre d'affaire jour par jour

Certains producteurs ont été recontactés en cours d'événement car plusieurs produits ont été vendus très rapidement (ramboutans, taro, coco à boire). Les producteurs ont été agréablement surpris de voir l'engouement pour leurs produits.

Après la Foire, les visiteurs intéressés ont été informés qu'ils pouvaient retrouver les produits Bio à la coopérative **GAB des Raromata'i.**

La communication a été assurée via les réseaux sociaux avant et tout au long de l'événement.

iv) Évaluation

La participation de Bio Fetia au Matete Fenua no Raiatea 2025 a été un franc succès, tant en termes de visibilité, de ventes, que de soutien aux agriculteurs bio.

- **Points positifs**

Meilleure visibilité grâce à une allée unique et un bon emplacement.

Un stand particulièrement beau et attractif, grâce à l'implication des producteurs dans la décoration du stand.

Satisfaction générale des producteurs.

- **Axes d'amélioration**

Améliorer la tenue des fleurs face à la chaleur (utilisation de croton, auti, mousse, contenants d'eau…).

Trouver une manière de montrer au public que les produits viennent de différents agriculteurs bio, et qu'il s'agit d'une association de producteurs.

Nous pourrions envisager de réserver uniquement un stand de vente de produits pour l'année prochaine mais également de proposer aux agriculteurs des Raromata'i (Huahine et Taha'a) la vente de leurs produits.

c. Foire agricole de Tahiti (la zone bio)

i) Introduction

La Foire Agricole de Tahiti s'est déroulée comme chaque année sur le plateau d'Outumaoro du 25 septembre au 5 octobre, organisé par la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagunaire.

Le projet pour cette année était de promouvoir à grande échelle l'agriculture biologique lors de cet évènement avec la création d'une **zone bio,** projet porté et défendu par Bio Fetia auprès de la CAPL.

Dès le début de l'année, il a donc fallu commencer à préparer le projet dès janvier 2025.

Les objectifs de ce projet étaient de :

- Mettre en avant la filière biologique à la Foire agricole en créant la première édition de la « ZONE BIO »
- Avoir des produits en vente de chaque archipel et de chaque type de production
- Mettre en avant les pratiques agricole traditionnel Bio

ii) Détails de la logistique

La zone bio très bien placé à l'entrée principal de la foire, a permis de regrouper le stand de Bio Fetia (avec la vente de produits de 19 agriculteurs) et 5 stands de producteurs bio sous un seul grand chapiteau vert, mettant ainsi en valeur la diversité et la profusion de la filière bio en Polynésie.

iii) Déroulement

- **Les stands des producteurs bio :**

- Nect'art Design 2.0 – pépinière bio de Taravao nouvellement certifiée, spécialisée dans les plants maraîchers
- Eden Team – pépinière bio de Paea
- Coopérative Rima Ora no Rurutu – propose une belle sélection de produits vivriers bruts et transformés issus des Australes
- Tehere Ginger – productrice et transformatrice de spécialités à base de gingembre et curcuma de Moorea
- Linnea Rocher – apicultrice à Hiva Oa, notamment productrice du miel crémeux, lauréat du concours de la Foire Agricole 2025

- **Le stand Bio Fetia**

Vente des produits d'Amandine, Anne-Charlotte, Dadou, Fabien, Felix, Ittai, Kenny, Laurent M., Ludwig, Maheanu, Manutea, Marie-Claude, Moerani, Moetini, Soraya, Steve, Thierry, Yancouba ainsi que des agriculteurs de Rurutu.

iv) Évaluation

La zone bio a été très appréciée des producteurs et des visiteurs. Nous étions visibles et facilement repérables par rapport aux autres années. Elle a fortement augmenté la visibilité de la filière bio à la Foire et l'impact de l'événement sur les produits des producteurs Bio Fetia. À reconduire pour 2026.

- **Recettes**

Le chiffre d'affaires total de la Foire agricole pour les produits vendus s'élève à **1.282.965** xpf.

Recettes des produits de communication Bio Fetia sont de **3600** xpf.

Le détail de l'utilisation des 500 000 xpf prévu au budget est détaillée au niveau du tableau 11.

Désignation	Montant	
Oriflamme	83 520	
Sac Biofetia – tote bag	118 900	
Remorque réfrigérée	95 000	
Stand Matete fenua Raiatea	20 000	
Roll Up	72 000	
Paniers de présentation	36 000	
Stand Foire agricole Punaauia	65 000	52 250 xpf cotisation des producteurs
Fret envoi produit par le GAB	3 000	
Fret voiture RFP-PPT	46 000	
Fret envoi congélateur et réfrigérateur	4 250	
TOTAL	543 670	543 670 – 52250= 491 420 xpf

Tableau 11 : détail du budget alloué à la foire agricole 2025

- **Points positifs**

Le nouvel emplacement, plus stratégique que l'année précédente, a permis de bénéficier d'une visibilité optimale, contribuant ainsi à une amélioration significative des ventes.

La mise à disposition d'une remorque réfrigérée s'est révélée particulièrement pratique et efficace pour assurer le stockage des produits sur place dans des conditions adaptées.

Le niveau de satisfaction générale des producteurs est très positif, témoignant d'une organisation et de conditions de vente appréciées par l'ensemble des participants.

Un pic d'activité commerciale a été observé durant les week-ends, période au cours de laquelle la fréquentation et les ventes ont été les plus soutenues.

Enfin, la présence des agriculteurs sur leurs stands a favorisé un contact direct avec la clientèle, suscitant un regain d'intérêt et une augmentation notable de l'affluence.

- **Axes d'amélioration**

La multiplication des livraisons a engendré de nombreux allers-retours, entraînant une perte de temps significative, notamment en raison des trajets et des conditions de circulation au sein de la foire agricole. Il serait pertinent d'envisager un regroupement des livraisons afin d'optimiser l'organisation logistique et de gagner en efficacité.

d. Autres évènements

Au total Bio Fetia a été invité à 4 événements extérieurs en 2025 :

- Les 2 foires agricoles de la CAPL à Tahiti et à Raiatea
- Les JPO du Lycée agricole de Oponohu le 15 mars
- Le séminaire alimentation durable dans le Pacifique le 16 janvier

Bio Fetia a organisé 2 événements internes : journées cohésion à Raiatea-Taha'a et à Moorea.

L'association a organisé 1 événement externe, le **marché bio de Moorea**, lancé par le groupe local avec l'aide de leur animatrice et de l'assistante communication pour la 1ère édition qui a eu lieu le 13 décembre.

Le marché bio est depuis récurrent tous les premiers samedis du mois, avec un succès grandissant.

Les perspectives en 2026 :

- Les **JPO des fa'a'apu bio** n'ont pas pu être organisées en 2025, faute de temps. L'année 2026 permettra de les relancer, avec le projet de les ouvrir aux scolaires dès novembre à Tahiti.
- Le **marché bio** de Moorea devrait faire des émules dans les autres groupes locaux, avec des projets de marchés bios à **Taravao et Taha'a**.
- Bio Fetia aura un stand au **salon Tech&Bio** organisé par la CAPL du 6 au 8 août 2026.

e. La stratégie de communication

Le bureau précédent, sous la présidence de Françoise Henry, avait émis le souhait d'élaborer une **stratégie de communication** afin de planifier les actions et les contenus sur 3 ans (2026-2028), correspondant au plan stratégique du SPG Bio Fetia.

Cette stratégie a été élaborée en 2025 par l'agence PROX-I en collaboration avec Vairea EBB, chargée de communication et Cécile Do Huu, assistante de communication.

Après un audit des actions et de la visibilité de Bio Fetia, la stratégie 2026-2028 a été définie autour de 3 axes correspondant à 3 campagnes de communication annuelles :

- 2026 – « LEARN »
    - Remettre les pendules à l'heure sur le bio en Polynésie : rappeler les principes du bio et le mécanisme de la certification, déconstruire les idées reçues, rapprocher le grand public des producteurs et de leur quotidien
- 2027 – « LIKE »
    - Rendre le bio désirable, notamment en tablant sur une communication appuyée sur des **ambassadeurs et des influençeurs** et sur le bio aux Jeux du Pacifique
- 2028 – « DO »
    - Passer à l'action et plus consommer, cuisiner, planter et vivre bio !

En 2026, la stratégie de communication prévoit notamment :

- une campagne de communication intitulée « Le bio c'est l'affaire de tous »
- la production d'une mini-série *Paroles de fa'a'apu*

- l'accueil des scolaires aux JPO avec la production d'un livret jeunes sur le bio et sa distribution lors d'interventions dans les écoles avec les enseignants

f. Bulletins de la CAPL de juin et décembre 2025

Juillet 2025



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Pages proposées par BIO FETIA

La garantie Bio Pasifika pour

Ma production Végétale

Gestion de l'eau et de l'environnement

Le producteur doit mettre en place des techniques qui permettent d'économiser l'eau (paillage, système d'irrigation adapté...).

Le producteur maintient et protège la biodiversité sur l'exploitation (ex : zones naturelles, diversité de cultures...).

Généralités

- Les produits chimiques de synthèses sont interdits. Les intrants autorisés figurent dans tableau 1 en annexe de la NOAB et dans la liste des intrants utilisables en AB de la DAG.
- Les OGM sont interdits.
- La culture hors-sol comme l'hydroponie ou l'aquaponie est interdite. Les cultures dans des bacs surélevés ou en pots contenant de la terre sont autorisées sous certaines conditions.

Prévention de la contamination

Le producteur protège ses cultures contre les sources de contamination :

- Risques sur l'exploitation
bois traité, pneus...
- Risques environnants :
agriculture conventionnelle (mise en place d'une zone tampon)

Stockage et transport

- Les produits biologiques sont toujours manipulés, stockés et transportés séparément des produits conventionnels. Aucun mélange n'est possible.
- La zone de stockage des produits biologiques doit être propre et protégée des nuisibles (rats, cafards, lézards...).

Lutte contre les ravageurs, maladies et adventices

Le producteur utilise en priorité des méthodes de luttes physiques, culturales ou biologique avant d'avoir recours à des produits BIO (ex : auxiliaires de culture, toile insect-proof, piège à phéromone, plantes « push-pull », rotation...).

Administratif

- Cahier de culture : sous forme de cahier, fichier Excel, application de registre...
- Factures d'achats : intrants, semences (vérifier les paquets), matériel...
- Autorisations administratives : agréments pépinière, cagecage, forage...

Fertilisation des sols

- Des mesures doivent être prises pour limiter l'érosion du sol.
- Les sols ne doivent pas être appauvris. De la matière organique est apportée pour enrichir le sol (réincorporation des résidus de culture, compost, engrais verts et/ou la mise au repos de la terre par une jachère...).
- Si des matières plastiques sont utilisées (ex : paillage plastique), elles sont retirées après usage et ne sont pas brulées.
- Les excréments humains (matière fécale ou urine) sont interdits sur les cultures destinées à la consommation humaine.
- Les déjections animales sont :
- soit compostées avant application
- soit appliquées sur un sol végétalisé 30 jours avant la récolte pour le maraichage/vivrier ou à tout moment pour les cultures fruitières.

Un nouveau bureau pour Bio Fetia

Le 2 mai 2025 s'est tenue, dans la salle de réunion de la CAPL à Tipaerui, la réunion du bureau de BIOFETIA, réseau de producteurs, de consommateurs et de transformeurs engagés dans la certification participative en agriculture biologique (SPG). Ce rendez-vous, crucial pour la gouvernance du SPG, a permis de renouveler le bureau de l'association, sur fond de discussions franches autour de la transparence, de la représentativité et du fonctionnement démocratique de l'organisation.

◆ Un bureau renouvelé et une présidence de transition

Après plusieurs échanges riches sur les rôles et les attentes liés à chaque fonction, le bureau a voté à l'unanimité l'élection de Thierry LISON DE LOMA à la présidence de BIOFETIA. Sa nomination, envisagée comme une année de transition, s'accompagnera d'une révision des statuts et des modalités électorales d'ici début 2026. Ce renouvellement s'est voulu collégial, transparent, et porteur d'une volonté de rassembler les forces vives du mouvement bio polynésien.

Le bureau nouvellement élu se compose ainsi :

- Président : Thierry LISON DE LOMA
- Vice-président : Kenny CHANE
- Trésorière : Amandine LAMBERT, assistée de Marc FABRESSE (trésorier adjoint)
- Secrétaire : Romanella CONSTANT, assistée de Claude JACQUES (secrétaire adjoint)
- Assesseurs : Yancouba AIDARA et Tiare LE LOCH

◆ Une équipe plurielle et engagée

Chaque membre s'est présenté en partageant ses motivations et ses parcours. Du terrain au plaidoyer, de l'expertise comptable à la gestion de projets agricoles, la diversité des profils reflète la volonté d'un bureau représentatif, ancré dans les réalités de tous les agriculteurs bio, qu'ils soient de Tahiti, des Îles, jeunes installés ou pionniers du mouvement.

L'importance de mieux communiquer avec les adhérents, de défendre les petits producteurs, et de garantir la transparence des aides a été au cœur des échanges. Plusieurs membres ont plaidé pour un fonctionnement en binômes (ancien/nouveau) afin de faciliter la transmission et renforcer la cohésion. •••

20 • LE BULLETIN

Le Magazine de la CAPL • JUILLET 2025

◆ BIOFETIA dans les commissions

Les représentants du SPG ont également été désignés pour siéger au sein des différentes instances dans lesquelles BIOFETIA est impliquée :

- CALLA : Romanella (titulaire), Yancouba (suppléant)
- CAB : Marc (titulaire), Yancouba (suppléant)
- CADA : Yancouba (titulaire), Amandine (suppléante)
- Conférence agricole : Thierry (représentant principal)

Les membres du bureau siégeant dans ces commissions s'engagent à en préparer les travaux et à restituer les comptes rendus auprès des adhérents du SPG.

◆ Cap vers l'avenir

Cette réunion a également permis d'identifier plusieurs chantiers prioritaires :

- meilleure circulation de l'information entre le bureau et les membres,
- développement de la formation au sein du SPG,
- amélioration du règlement intérieur,
- et clarification des critères d'éligibilité aux aides.

Une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est envisagée afin d'impliquer pleinement les adhérents dans la redéfinition du projet associatif.

En conclusion, le président fraîchement élu a rappelé la nécessité de rester unis et tolérants : « *Soyons groupés pour faire avancer BIOFETIA ensemble* ». ■

Mahealani, nouvelle animatrice chez Bio Fetia

Notre association a recruté une nouvelle animatrice, **Mahealani Ravea**, qui accompagnera les agriculteurs dans la certification *Bio Pasifika*. Elle sera en charge de l'archipel des Marquises, de Moorea et de la commune de Taravao.

Originaire de Moorea et diplômée d'un BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes) au Lycée agricole d'Opunohu, Mahealani a poursuivi ses études à La Réunion, où elle a obtenu une licence professionnelle en Agriculture et Développement Durable des Régions Tropicales Insulaires.

Un mot de Mahealani : *"Passionnée par l'agriculture et le respect de l'environnement, je suis convaincue que l'agriculture biologique est une voie essentielle pour un avenir meilleur. Apporter mon aide aux agriculteurs est primordial pour moi, et c'est pour cela que j'ai intégré l'équipe."* ■



Les nouveaux producteurs garantis *Bio Pasifika* par *Bio Fetia* entre novembre 2024 et mars 2025



• Matahi ROOARII
Production végétale à Taha'a
(en conversion)



• Isabelle TAILLEFER
Pépinière à Tahiti



• Ethelle AIHO
Production végétale à Taha'a

• Charles BENNETT :
Production végétale à Rangiroa
(en conversion)

• Heirava TAIORE :
Production végétale à Raiatea
(en conversion)

• Keily PANG :
Production végétale à Raiatea
(en conversion)

• Marceline TEIHO :
Production végétale à Huahine

La liste des producteurs garantis Bio Pasifika est disponible sur notre site internet : *www.biofetia.pf*

Une «Zone Bio» pour la 39è édition de la Foire Agricole de Tahiti

Dans le cadre de la Foire Agricole de Tahiti 2025, organisée par la CAPL du 25 septembre au 5 octobre, une zone entièrement dédiée à l'agriculture biologique a rencontré un vif succès auprès du public.
Cette zone « Bio » a été préparée et coordonnée par l'association **Bio Fetia**, en collaboration avec la CAPL, afin de mettre en lumière les producteurs certifiés Bio Pasifika et de promouvoir les pratiques agricoles durables en Polynésie.



◆ Cinq exposants engagés et garantis Bio Pasifika

Cette année, la zone Bio a rassemblé cinq exposants porteurs du label Bio Pasifika, reflétant la diversité et la vitalité de la filière biologique du fenua :

- **Nectar Design 2.0** – Pépinière de Taravao, spécialisée dans les plantes maraichères.
- **Eden Team** – Pépinière de Paea, engagée dans la production de plants bio.
- **Coopérative Rima Ora no Rurutu** – Propose une belle sélection de produits vivriers bruts et transformés issus des Australes.
- **Tehere Ginger** – Productrice et transformatrice de spécialités à base de gingembre de Moorea, mariant savoir-faire local et créativité.
- **Linnea Rocher** – Apicultrice à Hiva Oa, qui a séduit les visiteurs avec ses produits à base de miel, notamment son miel crémeux, lauréat du concours de la Foire Agricole 2025.

◆ Le stand Bio Fetia : vitrine du réseau Bio Pasifika

La zone Bio comprenait également le stand de l'association **Bio Fetia**. Elle proposait à la vente une sélection de produits bruts et transformés issus des quatre coins de la Polynésie : Raiatea, Taha'a, Ua Pou, Rangiroa, Arutua et Rurutu.
Les visiteurs ont ainsi pu découvrir la diversité des productions bio locales et échanger directement avec l'équipe de Bio Fetia sur les démarches de certification et d'accompagnement proposées aux producteurs. ●●●

Le label Bio Pasifika : un engagement fort pour une agriculture durable

En Polynésie française, le label **Bio Pasifika** représente bien plus qu'un simple logo sur un emballage. Il atteste qu'un produit a été cultivé dans le respect de l'environnement, sans produits chimiques de synthèse, et en cohérence avec les valeurs et pratiques agricoles traditionnelles du fenua.



Pour les producteurs, se faire certifier **Bio Pasifika** constitue un véritable engagement en faveur d'une agriculture durable, respectueuse des sols, de la biodiversité et de la santé des consommateurs. Pour ces derniers, c'est un gage de qualité et de confiance dans les produits locaux.

◆ Un accompagnement de proximité

Le processus de certification est clair, progressif et adapté aux réalités polynésiennes. Le système participatif de garantie (SPG) Bio Fetia, organisme de certification agréé, accompagne chaque producteur à toutes les étapes : de la demande initiale à l'obtention du label. Ce suivi personnalisé permet de répondre aux questions techniques et administratives, et d'assurer la conformité avec le cahier des charges Bio Pasifika.
Bio Fetia a été créée par un groupe de petits agriculteurs et de consommateurs dans le but de rendre la certification bio accessible financièrement à tous.
La cotisation annuelle est fixée à :

- 3 000 F CFP pour les agriculteurs, éleveurs et apiculteurs ;
- 5 000 F CFP pour les transformateurs, groupements ou associations.

◆ Valoriser la production locale

Obtenir le label **Bio Pasifika**, c'est aussi un moyen concret de valoriser les produits du Fenua.
Les producteurs certifiés peuvent afficher les mentions « Bio », « Agriculture biologique » ou « Organique », renforçant ainsi la visibilité et la crédibilité de leur production sur le marché local.
La certification contribue à promouvoir une consommation responsable et à encourager la transition agroécologique en Polynésie française. ●●●

Les nouveaux producteurs garantis *Bio Pasifika* par le SPG *Bio Fetia* entre avril et août 2025



Faustin AH YUN
Production végétale à Raiatea
(en conversion)



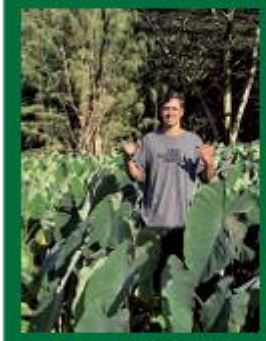
Amandine LAMBERT
Atelier de transformation
à Taha'a



Albert KAHAIA
Production végétale
à Ua Huka



René HAITI
Production végétale
à Nuku Hiva



Kahiva VILLIERME
Production végétale
à Moorea



Alfred TEUPOOTEHARURU
Production végétale à Moorea



Arnaud EMERY
Production végétale et atelier
de transformation à Ua Pou



Haunui BAGUR
Élevage de poules
pondeuses à Moorea

Vaea FROGIER
Production végétale
à Taravao

Stevenson VAHIMARAE
Production végétale
à Moorea

Narii DOOM
Production végétale
à Tubuai

Mira TANEPAU
Production végétale
à Tubuai

René RIVETA
Production végétale
à Rurutu

Nicky VERGNES
Atelier de transformation
à Tahiti

Rémy REY
Production végétale
à Tahiti

Vaimiti FAAHU
Production végétale
à Raiatea *(en conversion)*

Soraya ARIIHOHOA
Atelier de transformation
à Moorea



Félix ROCARD
Atelier de transformation
à Raiatea

La liste des producteurs garantis Bio Pasifika est disponible sur notre site internet : *www.biofetia.pf*

ANNEXES

Annexe 1 : Présentation détaillée des Groupes Locaux (GL)

Les Iles du Vent

Les Îles du Vent regroupent quatre groupes locaux : Papeete, Taravao, Papara et Moorea. Tahiti constitue l'île rassemblant le plus grand nombre de membres du SPG, avec 75 adhérents répartis entre les trois groupes locaux de Papeete, Papara et Taravao.

- **Papeete**

Le groupe local de Papeete, créé en octobre 2020, compte actuellement 30 membres. Il se compose de 5 opérateurs, 1 distributeur, 1 transformateur et 23 consommateurs engagés, pour un total de 3 ateliers garantis (2 production végétale et 1 production animale).

La majorité des membres étant des consommateurs, la représentation des agriculteurs demeure limitée, ce qui s'explique notamment par la faible vocation agricole de cette zone géographique.

Au cours de l'année, quatre formations à l'audit ont été organisées (8 février, 17 mai, 9 août et 20 novembre), permettant de former 48 personnes. Les participants n'étaient pas exclusivement issus du groupe local de Papeete : ces sessions ont également permis à d'anciens auditeurs ainsi qu'à des producteurs déjà garantis mais non formés de mettre à jour leurs compétences.

Le groupe a tenu quatre réunions annuelles. Toutefois, la dynamique interne est restée modérée cette année, notamment en raison d'un manque de disponibilité de l'animatrice, ce qui a impacté l'animation et le suivi du groupe.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Papeete	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Opérateurs	6	8	7	6	6	7
Consommateurs	16	14	19	19	11	23
Auditeurs Producteurs	2	4	5	4	5	5
Auditeurs Consommateurs	9	11	9	15	8	14
PGB réalisés	2	5	7	6	5	4
Audits effectués	1	3	4	6	5	3
Productions garantis	1	2	3	6	5	3
Productions en cours	0	2	3	/	/	2
Réunions annuelles	1	4	5	4	5	4
TOTAL membres adhérents à jour de la cotisation	22	22	26	25	17	30

- **Taravao**

Créé en 2019, le groupe local de Taravao compte 22 membres engagés en 2025, dont une majorité d'opérateurs.

Il s'agit du groupe le plus dynamique parmi les groupes locaux de Tahiti. Les membres se réunissent régulièrement, même si l'implication repose principalement sur un noyau restreint d'adhérents particulièrement investis. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Le groupe recense 12 exploitations agricoles certifiées, représentant un total de 17 ateliers de production. Certaines exploitations regroupent en effet plusieurs ateliers (transformation, production végétale et production animale).

Par ailleurs, 5 producteurs sont actuellement en cours de certification, dont deux bénéficient d'une prorogation en raison de conditions météorologiques défavorables, ne leur ayant pas permis de renouveler leur certification lors du dernier comité de conformité de décembre.

En 2025, trois nouveaux ateliers ont été certifiés : une pépinière, un atelier de production végétale et un atelier de transformation.

Enfin, plusieurs producteurs ont valorisé leurs productions en participant à la Foire agricole 2025. À titre d'exemple, Isabelle TAILLEFER disposait d'un stand dans la zone bio, contribuant ainsi à renforcer la visibilité et la promotion des produits du groupe.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Taravao	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Opérateurs	12	7	11	17	19	13	**17**
Consommateurs	2	5	5	7	6	3	**6**
Auditeurs Opérateurs	6	5	4	7	9	8	**10**
Auditeurs Consommateurs	1	4	3	7	5	3	**4**
PGB réalisés	5	5	6	18	21	18	**22**
Audits effectués	5	5	6	16	16	18	**20**
Productions certifiées / conversion	2	6	7	10	17	18	**17**
Productions en cours de certification	-	-	0	7	2	3	**5**
Réunions annuelles	8	6	7	9	10	7	**12**
TOTAL membres adhérents à jour de la cotisation	14	12	16	24	25	16	**22**

- **Papara**

Le groupe local de Papara, créé en février 2019, fait partie des premiers groupes locaux constitués. En 2025, il rassemble 23 membres engagés.

Ce groupe se caractérise par une forte représentation de producteurs, tandis que la part des consommateurs y est plus limitée.

Afin de favoriser la participation et les échanges, les réunions sont fréquemment organisées conjointement avec le groupe local de Papeete, permettant ainsi de bénéficier d'un plus large public de consommateurs.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Papara	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	6	10	15	12	12	19	20
Consommateurs	6	8	7	6	8	4	3
Auditeurs Producteurs	5	6	7	6	8	10	10
Auditeurs Consommateurs	5	7	5	6	4	1	2
PGB réalisés	6	7	8	10	13	10	10
Audits effectués	5	7	6	11	10	10	10
Productions certifiées	3	6	7	10	12	10	8
Productions en cours de certification	-	-	1	0	3	/	7
Réunions annuelles	7	7	10	10	7	10	5
TOTAL membres adhérents à jour de la cotisation	12	18	22	18	22	23	23

- **Moorea**

Le groupe local de Moorea, créé en mars 2019, compte aujourd'hui 24 membres, dont 9 producteurs, 3 associations, 1 productrice-transformatrice et 10 consommateurs. Il totalise 10 ateliers garantis, répartis en 7 productions végétales, 2 ateliers de transformation et 1 élevage.

En 2025, le groupe a organisé une journée de cohésion le samedi 15 novembre ainsi qu'un marché bio le samedi 13 décembre, renforçant à la fois sa visibilité et sa dynamique collective. Les échanges entre membres sont nombreux et témoignent d'une réelle cohésion au sein du groupe.

Actuellement en phase de relance et de redynamisation, notamment grâce à la présence d'une animatrice résidant à Moorea, le groupe a tenu 6 réunions annuelles, traduisant une reprise active de la mobilisation et de la structuration du collectif.

Cette dynamique positive se confirme par l'organisation d'un marché bio chaque premier samedi du mois à Maharepa, illustrant un nouvel élan prometteur pour le groupe local.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Moorea	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	8	9	6	13	6	10	**14**
Consommateurs	8	10	7	8	9	3	**12**
Auditeurs Producteurs	6	5	4	9	5	7	**7**
Auditeurs Consommateurs	4	4	3	7	7	2	**9**
PGB réalisés	2	1	2	7	8	8	**11**
Audits effectués	3	1	4	10	4	7	**11**
Productions garantis	2	0	2	5	6	6	**10**
Productions en cours	/	/	0	1	3	2	**1**
Réunions annuelles	10	10	10	10	6	4	**6**
TOTAL membres à jour de leur cotisation	16	19	13	21	17	13	**24**

Les Iles des Australes

L'archipel des Australes compte 3 groupes locaux : Rurutu, Tubuai et Rimatara.

- **Rurutu**

Un recensement des taroculteurs a été réalisé au cours de l'année. Leur nombre est passé de 234 à 200 exploitants, soit une baisse significative, principalement liée au vieillissement de la population agricole. De nombreux décès enregistrés dans les périmètres ont contribué à cette diminution. À ce jour, aucun groupe local n'a encore été constitué sur l'île.

Par ailleurs, un intérêt croissant se manifeste du côté des transformateurs, qui devraient prochainement déposer une demande d'engagement dans le processus de garantie.

L'île s'inscrit dans le cadre du projet TAVIVAT. À ce titre, un suivi plus rigoureux sera mis en place à compter de 2026, avec deux missions annuelles prévues en partenariat avec le technicien de la CAPL basé sur l'île.

Conformément à la décision du bureau prise en 2024, un consommateur méritoire sera mobilisé lors des missions d'audit lorsqu'aucun auditeur ne sera disponible sur Rurutu, afin d'assurer la continuité du processus de contrôle.

En 2026, deux grands panneaux pédagogiques présentant le processus de garantie ainsi que les huit périmètres garantis seront installés sur les deux parcelles les plus stratégiques : à Moerai (panneau positionné à proximité de la DAG) et à Avera, au sein de la plus grande tarodière de l'île (10 hectares).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité sur place depuis 2020.

Rurutu	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	14	12	12	13	12	12
Consommateurs	3	2	2	/	/	1
Auditeurs Producteurs	1	0	1	1	1	2
Auditeurs Consommateurs	0	0	0	/	/	1
PGB réalisés	8	8	12	11	12	13
Audits effectués	8	8	11	11	12	12
Productions garantis	8	10	11	12	12	12
Productions en cours	-	0	0	/	/	1
Réunions annuelles	0	0	0	/	/	/
TOTAL membres	17	14	14	13	3	4

- **Rimatara**

En 2023, une tentative de création d'un groupe local a été menée du 29 mai au 2 juin sur l'île de Rimatara, identifiée comme particulièrement prometteuse pour les cultures vivrières. Une douzaine de personnes ont participé à la première présentation du SPG BIO FETIA ; toutefois, très peu d'entre elles ont concrétisé leur engagement par une adhésion.

Plusieurs exploitations pratiquent des méthodes culturales naturelles et pourraient, à terme, accéder relativement facilement à la certification. Cependant, il y a quatre ans, beaucoup d'exploitations ont cultivé des pommes de terre en utilisant des engrais chimiques, et ceux-ci peuvent être encore présents dans les entrepôts.

En 2024, une mission a été organisée dans le cadre du projet TAVIVAT. Si l'intérêt des producteurs est réel, des réticences demeurent face à la charge administrative et à l'implication associative qu'implique une démarche de certification. Deux présentations de l'association ont été réalisées. À la suite de la mission de l'animatrice, la CAPL a également effectué une intervention et recommandé de mutualiser les rencontres, afin de mobiliser plus largement les agriculteurs accompagnés, notamment ceux engagés dans la plantation de chou mauve.

En 2025, l'objectif était de structurer un groupe local en coordination avec les missions de la CAPL. Toutefois, malgré ces efforts, le groupe peine encore à se formaliser. À ce jour, quatre producteurs sont labellisés (trois en conversion et un garanti), principalement sur des productions vivrières.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité sur place depuis 2023.

Rimatara	2023	2024	2025
Opérateurs	2	/	4
Consommateurs	/	/	1
Auditeurs Producteurs	1	/	1
Auditeurs Consommateurs	/	/	1
PGB réalisés	7	/	4
Audits effectués	6	/	4
Productions certifiées	/	/	4
Productions en cours de certification	7	/	0
Réunions annuelles	0	/	1
TOTAL membres cotisés	2	/	4

- **Tubuai**

Le groupe local de Tubuai a été créé en mai 2023. Initialement constitué sur des bases solides, il se trouve aujourd'hui fragilisé, notamment en raison des mutations de plusieurs consommateurs vers d'autres îles. Le maintien d'un nombre suffisant de membres demeure ainsi un enjeu majeur pour la pérennité du groupe.

Malgré ce contexte, l'audit des trois ateliers de Philippe PACCOU a pu être réalisé. Par ailleurs, deux nouveaux adhérents ont obtenu leur certification, portant à cinq le nombre total d'ateliers garantis sur l'île.

Plusieurs agriculteurs ont manifesté un intérêt pour la démarche, sans toutefois concrétiser leur engagement par une participation aux formations proposées. L'installation sur l'île d'une ancienne membre du groupe de Papeete constitue néanmoins un point d'appui encourageant : celle-ci contribue activement à sensibiliser et motiver de nouveaux adhérents potentiels.

Une tournée a également été organisée auprès d'agriculteurs engagés dans des pratiques raisonnées, afin de leur présenter des techniques susceptibles de faciliter leur transition vers la labellisation. Un accompagnement et un suivi plus réguliers de ces exploitants pourraient favoriser leur adhésion future à la démarche.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis 2023.

Tubuai	2023	2024	2025
Opérateurs	1	1	4
Consommateurs	2	/	1
Auditeurs Producteurs	3	1	2
Auditeurs Consommateurs	2	/	1
PGB réalisés	3	3	5
Audits effectués	3	3	3
Productions garantis	3	3	3
Productions en cours	/	/	0
Réunions annuelles	/	1	2
TOTAL membres	5	1	5

Les Iles des Tuamotu

L'archipel des Tuamotu compte 4 groupes locaux : Rangiroa, Arutua, Hao et Fakarava.

- **Rangiroa**

Le groupe local de Rangiroa, créé en juin 2020, rassemble 8 membres : 2 consommateurs et 6 opérateurs, répartis en 2 associations et 4 producteurs. Il comprend 10 ateliers labellisés, dont un en conversion, répartis comme suit : 4 ateliers de transformation, 5 productions végétales et 1 atelier apicole.

Au début de l'année, une mission a été organisée pour accompagner le groupe dans les inspections de renouvellement et l'attribution des différentes exploitations. Tous les opérateurs sont certifiés, et certains présentent des niveaux de production significatifs (vésou, miel, etc.), faisant de ce groupe l'un des plus performants de la zone.

L'association peut compter sur le soutien des agents de la DAG, essentiels tant sur le plan logistique que pour la réalisation des audits. Étant donné le faible nombre d'auditeurs consommateurs présents sur ces îles, leur appui est indispensable. De plus, pour les déplacements vers les motu éloignés, le bateau de la DAG accompagne régulièrement l'équipe, facilitant grandement le travail sur le terrain. L'association tient à remercier chaleureusement ces deux agents pour leur engagement.

La nouvelle animatrice de ce secteur a également fait un passage chez des agriculteurs venant de s'installer (FIA).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création, en 2020.

Rangiroa	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	4	7	6	6	3	6
Consommateurs	6	6	5	4	2	2
Auditeurs Producteurs	4	4	4	4	3	4
Auditeurs Consommateurs	6	5	4	4	2	1
PGB réalisés	6	3	6	7	7	10
Audits effectués	5	3	6	7	7	10
Productions garantis	0	3	5	7	7	10
Productions en cours	0	2	2	1	/	0
Réunions annuelles	1	3	3	5	2	3
TOTAL membres	10	13	11	10	5	8

- **Arutua :**

Le groupe local d'Arutua a été créé en juillet 2021.

En 2024, il s'est réduit à 2 membres engagés qui sont les opérateurs de l'île. Le minimum d'adhérents requis pour former un GL étant de 5 personnes, on ne peut plus affirmer que ce groupe local existe encore. Cette année, la mission faite avec une porteuse de projet en élevage a permis la neutralité dans les audits pour les 2 éleveurs de l'île. Un éleveur de Tahiti sera envoyé systématiquement afin d'éviter tous conflits entre deux mêmes productions.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Arutua	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	5	5	2	2	2
Consommateurs	4	5	1	/	3
Auditeurs Producteurs	4	2	2	2	2
Auditeurs Consommateurs	3	2	1	/	2
PGB réalisés	2	2	3	4	4
Audits effectués	3	2	3	4	4
Productions certifiées	1	3	3	4	4
Productions en cours	1	1	1	/	/
Réunions annuelles	3	3	1	2	1
TOTAL membres	9	10	3	2	5

- **Hao :**

Le groupe local de Hao a été créé en août 2022. À partir de 2023, la dynamique s'est progressivement essoufflée en raison d'une diminution du nombre de membres réellement engagés. Aujourd'hui, seuls les opérateurs s'efforcent de maintenir le groupe actif.

Pourtant, plusieurs membres qui se sont ensuite désengagés étaient investis au départ : ils participaient aux inspections et assistaient aux réunions. Toutefois, la majorité d'entre eux ont retardé ou n'ont pas réglé leur cotisation annuelle, malgré les relances effectuées par les salariés.

En 2025, aucune activité n'a pu être menée : aucun PGB, aucun audit, aucune production garantie ni réunion annuelle. Cette situation s'explique par l'impossibilité de réaliser la mission sur place, en raison de nombreux changements et réorganisations au sein de l'association, et dû à un manque de disponibilité de l'animatrice en charge du groupe local.

L'année 2025 correspond donc à une pause dans l'activité du groupe, liée à un contexte organisationnel particulier. Les missions reprendront en 2026.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Arutua	**2022**	**2023**	**2024**	**2025**
Opérateurs	7	3	3	3
Consommateurs	3	0	/	1
Auditeurs Producteurs	7	3	3	3
Auditeurs Consommateurs	3	0	/	1
PGB réalisés	4	4	8	/
Audits effectués	2	4	8	/
Productions certifiées	0	3	3	/
Productions en cours	4	1	5	/
Réunions annuelles	1	3	1	/
TOTAL membres	10	3	/	4

Les Iles Sous-le-Vent

Les Îles Sous-le-Vent ne comptent désormais plus que trois groupes locaux, répartis sur les îles de Raiatea, Taha'a et Huahine.

Les groupes locaux de Maupiti et de Bora-Bora ne sont plus actifs. Toutefois, selon l'agent de la DAG, une dizaine de porteurs de projet se sont installés en 2025, s'inscrivant dans une démarche d'agriculture naturelle.

- **Raiatea**

Cette année, il a été décidé de fusionner les deux groupes afin de mettre en place des audits croisés. Ce choix organisationnel a toutefois entraîné une augmentation significative du nombre de dossiers à examiner au cours d'une même réunion. Cette situation a eu pour conséquence d'allonger la durée des réunions, ce qui peut parfois devenir contraignant pour les membres.

Le groupe compte actuellement 53 adhérents, soit deux de plus qu'en 2024. Les nouvelles installations ont permis de compenser les départs d'anciens producteurs ou consommateurs, principalement liés à un manque de disponibilité.

Deux producteurs garantis ont mis fin à leur engagement cette année pour des raisons personnelles, notamment en raison de l'âge ou d'une reconversion professionnelle.

Par ailleurs, l'attribution de nouveaux lots agricoles sur le domaine Boubée a favorisé l'installation de 21 agriculteurs, tenus de produire selon les règles de l'agriculture biologique et d'obtenir une certification. Parmi eux, sept sont déjà adhérents au SPG.

Le groupe se distingue par un fort dynamisme, avec 12 réunions organisées au cours de l'année et une implication importante de ses membres dans de nombreuses actions.

Plusieurs agriculteurs ont ainsi participé à des interventions en lycée et en école maternelle, à la foire agricole des Raro Mata'i ainsi qu'à la foire agricole de Tahiti, à l'accueil d'enfants de l'association « Souris à la vie » pour une découverte de l'agriculture biologique, à une intervention au lycée d'Uturoa et à une présentation du SPG auprès du FIA du CFPPA.

Cette année encore, des inspecteurs de Raiatea se sont déplacés à Taha'a afin de réaliser des audits. Des actions de formation ont également été menées, notamment une initiation à l'apiculture.

Sur le plan organisationnel, le groupe demeure stable et affiche une légère croissance (+2 membres). La mise en place d'audits croisés favorise la transparence et la qualité des contrôles, tandis que l'intégration de nouveaux producteurs issus du domaine Boubée contribue à renforcer la dynamique collective.

Toutefois, cette évolution s'accompagne d'une charge de travail accrue, de réunions parfois longues et d'un risque d'essoufflement à moyen terme. Une meilleure structuration pourrait s'avérer nécessaire, notamment par la mise en place d'ordres du jour plus cadrés, une répartition plus claire des responsabilités ou encore la création éventuelle de sous-commissions.

Le groupe bénéficie également d'un bon rayonnement, marqué par une forte présence sur le terrain, un reportage télévisé, la création d'un GAB (coopérative agricole) et l'ouverture d'un point de vente BIO, renforçant ainsi sa structuration économique.

Malgré certaines fragilités — notamment la charge de travail et le départ de producteurs expérimentés — les perspectives demeurent encourageantes, grâce à l'intégration de nouveaux agriculteurs et au développement du marché biologique. L'enjeu principal pour l'année à venir sera de consolider l'organisation interne, de faciliter l'intégration des nouveaux membres et de préserver la motivation des bénévoles afin de maintenir cette dynamique de développement.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Raiatea	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	18	18	26	34	29	37
Consommateurs	19	16	16	24	22	16
Auditeurs Producteurs	18	20	19	23	16	27
Auditeurs Consommateurs	17	19	13	19	15	10
PGB réalisés	13	16	22	21	22	20
Audits effectués	12	15	21	21	24	29
Productions garantis	4	14	16	18	22	26
Productions en cours	-	2	4	3	5	2
Réunions annuelles	10	11	15	19	12	10
TOTAL membres	37	34	42	58	51	53

- **Taha'a**

Le groupe local de Taha'a compte actuellement 22 membres, dont 16 opérateurs et 8 consommateurs. Parmi les dossiers suivis, 12 sont garantis en Bio Participatif (BP) et 3 sont en conversion.

Cette année, une baisse des renouvellements d'adhésion est observée, en particulier chez les producteurs. Plusieurs d'entre eux ont fait part de difficultés à valoriser leurs produits sous label biologique sur l'île, en raison de l'absence d'un marché véritablement structuré. Les prix de vente sont souvent alignés sur ceux des produits conventionnels, alors que les coûts de production en agriculture biologique sont plus élevés, ce qui réduit l'intérêt économique de la démarche.

Malgré ces contraintes, Taha'a présente un fort potentiel de développement, notamment grâce au nombre important de vaniculteurs présents sur l'île.

Par ailleurs, la DAG a attribué sept nouveaux lots agricoles, assortis de l'obligation de produire en agriculture biologique. Parmi ces nouveaux bénéficiaires, six ont déjà été rencontrés : deux sont en cours de conversion et plusieurs sont engagés dans une démarche de certification.

Après une forte progression en 2024, le nombre de producteurs diminue en 2025, confirmant la difficulté à maintenir l'engagement sur la durée. On observe ainsi une baisse marquée entre 2021 et 2023, suivie d'un redressement partiel.

Le déséquilibre entre producteurs et consommateurs constitue également un point de vigilance, car il peut fragiliser la dynamique participative du SPG. En pratique, ce sont souvent les mêmes consommateurs qui sont sollicités, ce qui peut générer une forme d'usure.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Tahaa	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	12	14	11	20	16
Consommateurs	10	7	4	9	8
Auditeurs Producteurs	7	6	6	8	10
Auditeurs Consommateurs	9	6	3	5	5
PGB réalisés	8	10	9	16	12
Audits effectués	7	9	9	13	8
Productions garantis	1	6	8	11	12
Productions en cours	5	4	1	1	2
Réunions annuelles	5	4	7	5	6
TOTAL membres	22	21	15	29	22

- **Huahine**

Le groupe local de Huahine compte 13 membres : 7 producteurs, dont 1 transformateur, et 6 consommateurs.

L'île recense actuellement 9 productions garanties Bio Pasifika, ainsi que 2 productions en conversion. Cette année marque une progression notable, avec un passage de 7 à 9 productions garanties.

Cependant, malgré cette évolution positive en matière de certification, l'implication dans la vie du groupe reste limitée. Les réunions locales ont lieu principalement lors des missions de l'animateur. Le manque de consommateurs inspecteurs demeure une difficulté récurrente : la majorité des consommateurs adhèrent au SPG essentiellement pour soutenir la démarche, sans s'investir dans les audits.

Deux missions ont été réalisées cette année sur Huahine :

- Une première mission consacrée aux audits de renouvellement, aux nouveaux audits et à la mise à jour ou à la création de nouveaux PGB.
- Une seconde mission menée dans le cadre du projet TAVIVAT. Cette mission a permis de rencontrer plusieurs agriculteurs vivriers cultivant déjà selon des pratiques naturelles. Une liste d'une dizaine de producteurs intéressés par la labellisation a ainsi pu être établie.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Huahine	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	5	2	9	4	7
Consommateurs	3	2	1	0	6
Auditeurs Producteurs	3	2	4	3	5
Auditeurs Consommateurs	2	2	1	0	1
PGB réalisés	2	3	7	10	7
Audits effectués	2	3	4	8	8
Productions garantis	0	1	2	7	8
Productions en cours	2	2	5	2	0
Réunions annuelles	2	1	2	2	2
TOTAL membres	8	4	10	4	13

Les Iles Marquises

L'archipel des Marquises compte 4 groupes locaux : Nuku Hiva, Hiva Oa, Ua Huka et Ua Pou.

- **Nuku Hiva :**

Créé en mars 2020, le groupe local de Nuku Hiva compte en 2025 neuf membres engagés, répartis entre six opérateurs et trois consommateurs, incluant un établissement scolaire et une association, ce qui reflète la diversité des acteurs impliqués.

L'année 2025 a été marquée par l'organisation de cinq réunions, favorisant la concertation et la coordination des actions locales. Le groupe a mobilisé deux auditeurs producteurs et deux auditeurs consommateurs, et a mené une activité opérationnelle soutenue : quatre PGB réalisés, quatre audits effectués, trois productions garanties et une production en cours.

Après une baisse des effectifs en 2024, l'année 2025 traduit une dynamique de relance, avec un retour à neuf membres actifs, illustrant une remobilisation collective et une consolidation progressive des actions de structuration, de suivi et de développement des productions locales.

Enfin, le lycée agricole Saint-Athanase et Hugues CHAZE ont participé à la foire agricole, comme chaque année, renforçant la visibilité des productions et le lien entre producteurs et consommateurs.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Nuku Hiva	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	6	7	5	6	4	**8**
Consommateurs	6	6	5	3	1	**3**
Auditeurs Producteurs	3	3	5	3	2	**2**
Auditeurs Consommateurs	4	2	5	2	1	**2**
PGB réalisés	5	3	3	4	3	**4**
Audits effectués	3	2	4	4	2	**4**
Productions garantis	0	1	3	5	2	**3**
Productions en cours	0	2	1	0	2	**1**
Réunions annuelles	6	4	6	5	4	**5**
TOTAL membres	12	13	10	9	5	**9**

- **Hiva Oa :**

Le groupe local de Hiva Oa, créé en juillet 2020, a connu en début d'année une baisse significative de ses effectifs, ne comptant plus que deux membres actifs. L'objectif principal de l'année 2025 a été de redynamiser le groupe.

Une légère reprise des adhésions a été observée, notamment suite à la mission menée en novembre, avec l'intégration de deux nouveaux producteurs. Cependant, aucun nouveau consommateur n'a rejoint le groupe, ce qui constitue un enjeu prioritaire pour son développement futur. Les prochaines étapes consistent à former ces nouveaux membres et à renforcer la mobilisation des consommateurs locaux.

Sur le plan opérationnel, le groupe a réalisé six PGB et mené six audits, répartis entre quatre en production végétale, deux en apiculture et un en transformation. Quatre dossiers sur six n'ont toutefois pas pu être examinés lors du dernier comité de conformité, annulée en raison de l'indisponibilité de certains jurys institutionnels ; ces dossiers seront automatiquement reportés au prochain comité de conformité en 2026.

Enfin, les audits du groupe local de Hiva Oa nécessitent actuellement l'appui d'un adhérent de Tahiti ou des autres îles, en raison de l'absence de consommateurs locaux formés et de compétences spécifiques pour les ateliers apicoles.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Hiva Oa	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	6	4	2	4	2	**4**
Consommateurs	3	3	0	3	0	**0**
Auditeurs Producteurs	6	4	2	4	2	**2**
Auditeurs Consommateurs	3	2	0	3	0	**0**
PGB réalisés	4	3	2	4	2	**6**
Audits effectués	4	3	2	4	2	**6**
Productions garantis	1	3	2	4	2	**2**
Productions en cours	1	0	0	0	0	**4**
Réunions annuelles	9	3	1	4	1	**1**
TOTAL membres	9	7	2	7	2	**4**

- **Ua Huka :**

Créé en juin 2021, le groupe local de Ua Huka compte en 2025 6 membres engagés, dont 5 opérateurs (dont 1 transformatrice) et 1 consommateur.

Au cours de l'année, le groupe a réalisé 5 PGB et mené 5 audits, renforçant ainsi le suivi et la qualité des productions. Le groupe a tenu 2 réunions annuelles et totalise 3 productions végétales certifiées.

Une mission a été réalisée en avril dans le cadre du projet TAVIVAT, en partenariat avec la CAPL, permettant de rencontrer les adhérents, de réaliser des audits de renouvellement et de promouvoir le SPG BIO FETIA lors des enquêtes locales.

Le principal défi de ce territoire reste le recrutement de nouveaux consommateurs, limité par la situation géographique et la disponibilité des habitants pour le bénévolat agricole. En dépit de ces contraintes, le groupe continue de consolider ses actions et de maintenir un niveau d'activité régulier.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Ua Huka	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	5	4	5	4	5
Consommateurs	3	1	1	0	1
Auditeurs Producteurs	5	4	4	5	5
Auditeurs Consommateurs	3	1	1	0	1
PGB réalisés	2	4	4	3	5
Audits effectués	1	4	4	3	5
Productions garantis	0	1	3		2
Productions en cours	2	3	1	1	0
Réunions annuelles	1	3	3	2	2
TOTAL membres	8	5	6	4	6

- **Ua Pou :**

Créé en mars 2021, le groupe de Ua Pou compte en 2025 3 membres : 2 producteurs et 1 consommatrice. L'activité du groupe reste limitée en raison d'une présence sur l'île restreinte à une seule mission annuelle de deux jours et d'un intérêt limité de certains habitants pour rejoindre l'association.

Malgré ces contraintes, le groupe a réalisé 3 PGB et mené 3 audits, avec 3 productions garanties et 1 production en cours. Le groupe n'a tenu qu'une réunion annuelle, reflétant la difficulté à mobiliser ses membres. Cette situation souligne le défi majeur du recrutement et de l'implication des adhérents sur cette île éloignée, tout en maintenant néanmoins une continuité dans les actions de certification et de suivi des productions.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de l'activité du groupe depuis sa création.

Ua Pou	2021	2022	2023	2024	2025
Opérateurs	7	4	2	2	2
Consommateurs	4	2	2	3	1
Auditeurs Producteurs	4	4	2	2	1
Auditeurs Consommateurs	3	2	2	3	1
PGB réalisés	5	3	2	2	3
Audits effectués	6	3	2	1	3
Productions garantis	1	1	2	1	3
Productions en cours	4	3	0	1	1
Réunions annuelles	6	3	4	2	1
TOTAL membres	11	6	6	5	3

Annexe 2 : Productions certifiées « Bio Pasifika » et « Bio Pasifika en conversion » en 2025

	NOM	Prénom	Catégorie	Situation de garantie	Numéro de certification	Surface totale (ha)	Surface cultivée (ha)	Production
1	AH-YUN	Faustin	PV	EN CONVERSION	PV202504113	1,2	0,7	Banane, pitaya, cocotier
2	AIDARA	Yancouba	PV	GARANTI	**PV202401094**	2,1	0,3	Maraichage
3	AIHO	Ethelle	PV	GARANTI	**PV202503111**	1	0,05	Vanille
4	ARIIHOHOA	Soraya	PV	GARANTI	**PV202404093**	8	1	Vivrier, fruitier, aromates
5	ARIIHOHOA	Soraya	T	GARANTI	**PT202507025**	/	/	Transformation
6	Association	Huilerie de Rangiroa	T	GARANTI	**PT202202008**	/	/	Huile de coco vierge
7	Association	Te one roa	T	GARANTI	**PT201811023**	/	/	Transformation taro
8	BAGUR	Haunui	PP	GARANTI	**PA202504011**	1	1	Poules pondeuses
9	BENNETT	Charles	PV	EN CONVERSION	**PV202503107**	10	2	Maraichage, fruitiers
10	BLAIS	Rahiti	PV	GARANTI	**PV202511127**	30	1,5	Fruitier, vivrier
11	BLANC	Ludwig	PV	GARANTI	**PV202503108**			
12	BLANC	Ludwig	T	GARANTI	**PT202503019**			
13	BLANC	Ludwig	API	GARANTI	**AP202107002**	/	/	Apiculture (Miel, Gelée royale, Pollen)
14	BONNETTE	Marie-Claude	PV	GARANTI	**PV20160812**	0,79	0,3	Maraîchage, Arboriculture et vanille
15	BONNETTE	Marie-Claude	T	GARANTI	**PT202111006**	/	/	Pesto banane séché, confiture, vanille séchées
16	BOUCHER	Mathieu	PV	GARANTI	**201911027**	2	0,6	Maraîchage, Arboriculture
17	BRIGAUD	Anne-Charlotte	PV	GARANTI	**202104033**	2,8	0,8	Maraîchage, Arboriculture
18	BRIGAUD	Anne-Charlotte	T	GARANTI	**PT202510030**			Tisane, fruit sécher,

19	BROTHERS	Taoahere	PV	GARANTI	**PV202111045**	1,16	0,58	Vivrier, vanille
20	CASTAGNOLI	Tamahere	PV	GARANTI	**PV202307085**	2,9	1	Fruitier, mangue, avocat, uru, citron
21	CHAZE	Hugues	PV	GARANTI	**PV 202207055**	3,28	2,5	Canne à sucre, gingembre, agrumes
22	CHUNG	Jeannot	T	GARANTI	**PT202202009**	/	/	Transformation de taro
23	CHUNGUE	Gisèle	PV	GARANTI	**PV202307087**	0,56	0,56	Fruitier, maraichages
24	DOOM	Narii	PV	GARANTI	**PV202506120**	0,5	0,2	Letchis
25	DROUET	Sylvain	T	GARANTI	**PT202511026**			Fruit sécher
26	EBB	Keoki	PV	GARANTI	**PV202405099**	6	0,7	Vanille, coco, taro
27	EMERY	Arnaud	PV	GARANTI	**PV202506117**	4	0,16	Vanille
28	EMERY	Arnaud	T	GARANTI	**PT202506023**			Vanille
29	ESTALL et PETIS	Ronald et William	PV	GARANTI	**PV202302068**	/	/	Tamanu
30	ESTALL et PETIS	Ronald et William	T	GARANTI	**PT202307012**	/	/	Tamanu séché
31	FAAHU	Vaimiti	PV	EN CONVERSION	**PV202506118**	3	3	Gingembre, citron, papaye
32	FROGIER	Vaea	PV	GARANTI	**PV202507124**	0,7	0,5	Fruitier
33	GENDRON	Germain	PV	GARANTI	**PV202304076**	2	1,5	Agrumes, mangues
34	HAAVIHIA	John	PV	GARANTI	**PV202202048**	1	0,5	Maraichage, fruitier
35	HAITI	René	PV	GARANTI	**PV202506116**	1	0,7	Agrumes, fruitiers
36	HANDERSON	Gill	PA	GARANTI	**PA202304007**	9	2	Poules pondeuses
37	HENRY	Françoise & Bernard	PV	GARANTI	**PV201504006**	9	9	Maraichage, Arboriculture
38	HENRY	Françoise & Bernard	PA	GARANTI	**PA202202003**		0.0650	Poules pondeuses
39	HENRY	Françoise Transformation	T	GARANTI	**PT201907001**	/	/	Découpe de taro et potiron, jus de fruits
40	HONOURA	Jean-Claude	PV	GARANTI	**PV202504114**	0,1		Banane
41	HOUDRY	Jean-Loïc	PV	GARANTI	**PV202307089**	0,86	0,86	Ananas, frui de la passion, avocat, citron
42	KAIHA	Albert	PV	GARANTI	**PV202506119**	1,21		Fruitiers

43	LAMBERT	Amandine	T	GARANTI	**PT202504021**			Pain au levain, confiturre
44	LARGE	Fabien	T	GARANTI	**PT202307010**	/	/	Pains campagne, classique, de mie
45	LEMAIRE	Moerani	T	GARANTI	**PT202411018**			jus de canne à sucre, banane et papaye séché, sauce gingembre curcuma, gingembre curcuma déhydraté
46	LEMAIRE	Moerani	PV	GARANTI	**PV202211060**	3	3	Fruitier, vivrier
47	LEROI	Manutea	T	GARANTI	**PT202405016**			Fruits séchés
48	LESTRADE	Estelle	PV	EN CONVERSION	**PV20251129**	8	1,5	Fruitier
49	LISON DE LOMA	Thierry	PV	GARANTI	**PV201706015**	10	7,2	Maraïchage, Arboriculture, Aromatiques
50	LORIDAN	Anna	PV	GARANTI	**PV202007030**	2,6	1	Arboriculture, maraîchage
51	LPA OPUNOHU		PV	GARANTI	**PV20160913**	40	7	Maraîchage, Vivriers, fruitiers
52	LY	Benjy	PV	GARANTI	**PV20240291**	3	3	Coco, banane, fe'i, taro, vanille
53	MANA	Cendrillon	PV	GARANTI	**PV202405098**	2,93	2,7	Fruitier, Vivrier
54	MANEA	François	PV	EN ATTENTE	**PV202409103**	6	6	Cacao
55	MAOUT	Pascal	PA	GARANTI	**PA202405010**	2,2	0,7	Poules pondeuses
56	MASSERON	Laurent	PV	GARANTI	**PV202111046**	8,79	8,79	Arboriculture, vanille, cocotiers
57	MASSERON	Laurent	T	GARANTI	**PT202202007**			Huile de coco vierge
58	MFR de Rurutu	Joseph SHI-LOG	PV	GARANTI	**202104035**	0,13	0,13	Maraîchage
59	MONIER	Justin	PV	GARANTI	**PV202304073**	4	3	Cacaoyiers, fuitiers
60	MONJOL-DELPHINE	Adrien	API	GARANTI	**API202311008**	/	/	Apiculture (Miel)
61	MOUTAME	Moetini	PV	GARANTI	**201408002**	1,85	1,85	Maraîchage
62	OOPA	Tehea	PV	GARANTI	**PV20240292**	2	1	Banane, fe'i, ananas, citron, aubergine, salade, maïs, gingembre, tomate, papaye
63	PACCOU	Philippe	PV	GARANTI	**PV201901025**	2	1,8	Maraîchage, Arboriculture, Aromatiques

64	PACCOU	Philippe	T	GARANTI	**PT202307013**	/	/	
65	PACCOU	Philippe	API	GARANTI	**API202307005**	/	/	
66	PANAI	Mihimana	PV	GARANTI	**PV202409104**	0,05	0,05	Vanille
67	PANG	Keily	PV	EN CONVERSION	**PV202503110**	0,03	0,02	Bananier, ananas
68	PINERI	Teiva	PV	GARANTI	**PV202510126**	6	0,4	Vivrier, fruitier
69	POIRAUD	Nicolas	T	GARANTI	**PT202402015**			Fruits séchés, thé, infusion
70	POIRAUD	Nicolas	PV	GARANTI	**PV202304078**	0,27	0,25	Fleurs, vivriers, fruits
71	POMMIER	Steve	API	GARANTI	**API202209003**	/	/	Apiculture (Miel)
72	POMMIER	Steve	PA	GARANTI	**PA202111001**	/	/	Poules pondeuses
73	POMMIER	Steve	PV	GARANTI	**PV202211062**	2	0,23	Vanille, Pitaya, Fruitiers
74	PRATT	Wendy	PV	GARANTI	**PV202307088**	3,74	1	Cacao, arbres fruitiers, essences bois
75	REY	Remy	PV	GARANTI	**PV202504115**	42	4	Maraîchages, arboriculture
76	RIVETA	René	T	GARANTI	**PT202506024**	/	/	taro découpé
77	ROCARD	Félix	T	GARANTI	**PT202504020**			Vinaigre, citronade, salade mixtes
78	ROCHER	Linnea	API	GARANTI	**API202309006**	/	/	Apiculture (Miel, propolis, cire)
79	RODIER	Antoine	PV	EN CONVERSION	**PV202511128**	3	3	Frtuier, vivirer, fleur
80	RURUTU P1	TEAVARUA et TEVAIROA	PV	EN CONVERSION	**201704014**	2,7	2,16	Taro
81	RURUTU P2	TEAVAAVA-TEMIRO	PV	GARANTI	**201712015a**	6,09	4,64	Taro
82	RURUTU P3	NEPO-VAIIRIIRI	PV	GARANTI	**201712015b**	1,3	0,95	Taro
83	RURUTU P4	TUAIVA-VAIRUARI	PV	GARANTI	**201712015c**	2,91	2,53	Taro
84	RURUTU P5	AREPINIORAI-AREHOA-TIPOPOTI	PV	GARANTI	**201712015d**	3,14	1,49	Taro

85	RURUTU P6	VAIAVAI-TEAOA-RURUAA	PV	GARANTI	**201712015e**	3,12	2,42	Taro
86	RURUTU P7	VAIAVAI-VAIOURU-PAEPAETARA-TIPORO	PV	GARANTI	**201712015f**	10,33	9,39	Taro
87	RURUTU P8	VAIOIVI-VAIPAPA-TAPATEO-PAATU	PV	GARANTI	**201712015g**	7,46	5,16	Taro
88	SALMON	Fatia	T	GARANTI	**PT202309014**	/	/	Pains
89	SCHMIDT	Tapuarii	PV	GARANTI	**PV202107038**	1	0,6	Arboriculture, maraîchage
90	STERGIOS	Heiata	PV	GARANTI	**PV202202050**	0,03	0,03	Maraichage, Fruitiers
91	SU	Yu-Shan	PV	GARANTI	**201807020**	10	5	Maraîchage, Arboriculture, Aromatiques
92	TAILLEFER	Isabelle	PV	GARANTI	**PV202503109**	0,05	0,02	Pépinière plants
93	TANEPAU	Mira	PV	GARANTI	**PV202506121**	1	1	Taro
94	TAPARE	Maheanuu	PV	EN CONVERSION	**PV202404095**	3	3	Vanille, taro, banane, fe'i
95	TEFAATAU	Tahia	PV	GARANTI	**PV202302067**	3	1	Vivrier, fruitier
96	TEIHO	Marceline	PV	GARANTI	**PV202503112**	0,02	0,02	Vivrier, fruitier
97	TEIHOTAATA	Marereva	PV	GARANTI	**PV202407101**	0,55	0,55	Vivrier
98	TETUAMAHUTA	Makiro	PV	GARANTI	**PV202204053**	0,03	0,02	Vanille
99	TEUPOOTEHARURU	Alfred	PV	GARANTI	**PV202507123**	1	0,4	Vivriers, fruitier, maraichage
100	THEPENIER	Sébastien	PV	GARANTI	**PV202102032**	17	5,28	Cannes à sucre
101	THEPENIER	Sébastien	T	GARANTI	**PT202102003**	/	/	Vésou

102	TOFU MOZ	Karine	T	GARANTI	**PT202109005**	/	/	Tofu nature, tofu fumé, tofu façon Vêta, tofu aux herbes de provence et au curcuma
103	TOM SING VIEN	Christopher	PV	GARANTI	**PV201807021**	2,8	2	Maraîchage, Arboriculture
104	TOOMARU	Edouard	PV	GARANTI	**PV202202049**	10,19	10,19	Cocoteraie
105	TUHEIAVA	Mirna	PV	GARANTI	**PV202107039**	3,24	1,23	Arboriculture, taro, vanille
106	TURI	Vaea	PV	GARANTI	**PV202304072**	8,1	1,5	Maraichages, vivriers, fruitiers
107	VAHIMARAE	Stevenson	PV	GARANTI	**PV202507125**	3	0,3	Vivrier, fruitier
108	VERDET	Rudolf	PV	GARANTI	**PV202302069**	1,5	0,05	Arboriculture
109	VERGNHES	Nicky	T	GARANTI	**PT202504022**			Vivriers et fruits
110	VILLIERME	Kahiva	PV	GARANTI	**PV202507122**	1,5	0,4	vivrier
111	VONKEN	Augustin	PV	GARANTI	**PV201507009**	15	5	Maraichage, Arboriculture
112	YAN	Ittaï	PA	GARANTI	**PA202404009**			Poules pondeuses
113	YAN	Ittaï	PV	GARANTI	**201807019**	6	6	Maraîchage, Arboriculture, Aromatiques
114	YNAM	Alexandre	PV	GARANTI	**PV202302064**	0,02	0,5	Maraichages, vivriers, fruitiers
115	ZAVAN	Sylvain	PV	GARANTI	**PV202204051**	0,02	0,02	Vanille